

**TECHNIQUE**

**OS Races Ovines du Sud-Est  
Bilan de la  
campagne 2011 p. 34**

# RÉSONANCES

## ÉLEVAGE

D O S S I E R

**E C O N O M I E**

**Quel avenir  
pour la production  
de laine ? p.5**



## Les journées de l'Élevage :

**11/10/2012 Les Rencontres du Fromage Fermier à Carmejane**



**9/10/2012 Journées nationales techniques ovine à Carmejane**



## Manifestations

**20/05/2012 la fête des fromages à Banon**

**14/04/2012 au 20/05/2012 le Chèvre de Printemps est de retour dans les Bistrots de Pays**

**19/05/2012 fête de l'agneau de Sisteron**



**Journées Alpage en été**

## Autre

**AG de la MRE 11/05/2012 à Gap**

**début juillet : vente des béliers Préalpes du Sud**

**Fin septembre : vente des béliers Mérinos d'Arles et Mouréous**



Crédit photo : OS Rose-Coram

## SOMMAIRE

### ECONOMIE

- Equi-ressources p. 4
- La parole à René Tramier p. 5
- Interview avec Nadine Lainé, Chargée de mission ADMIN-PACA et Jean-Sébastien Maille, Responsable recherche et développement de Alpes Provence Laine p. 6
- Entretiens avec Arnel le Hen – Directeur Prov'Alp et Sylvain Behety – Directeur Adjoint de Bergers du Soleil p. 8
- Débat sur le classement de la laine non traitée... p. 10
- Elevage des chèvres Angoras pour produire du Mohair p. 12
- Une charte pour la reconnaissance des fromages fermiers régionaux p. 16

### RÈGLEMENTATION

- Gestion administrative du troupeau ovin et caprin p. 18
- Bordereau de vente, d'achat ou d'enlèvement des bovins p. 20
- Délais d'enlèvement et d'abattage d'un bovin p. 21
- Vers des règles sanitaires adaptées aux fromageries fermières p. 22
- Rappel sur la notification des mouvements porcins p. 24

### EXPÉRIMENTATION

- Comment maîtriser les Staphylococcus aureus en fabrication de fromages à caillé doux ? p. 30

### TECHNIQUE

- Une démarche nouvelle pour élaborer les objectifs de sélection en ovins allaitants p. 32
- OS Races Ovines du Sud-Est - Bilan de la campagne 2011 p. 34
- Essai de mise en lutte précoce des agnelles p. 36
- La Brucellose porcine p. 38
- Le Virus de Schmallenberg (SBV) p. 40

### ACTUS

- L'élevage en PACA, présent au Salon de l'Agriculture 2012 p. 42
- En Provence, la tradition nourrit l'innovation et la filière avance ! p. 44
- Salon du Cheval Camargi p. 46

### AGRICULTURE BIO

- Le foin dans tous ses états... p. 48

### FORMATION

- Les formations fromagères fermières de l'automne 2012 p. 50

## RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur

### ÉDITEUR

Maison Régionale de l'Élevage  
Association loi 1901  
Route de la Durance - 04100 Manosque  
Tél. : 04 92 72 56 81  
Fax : 04 92 72 73 13  
Email: mre@mre-paca.fr  
Site: www.evise.fr

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Kacem Boussouar

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Mathilde ALEXANDRE - Sylvain BEHETY  
Virginie BOCCQUET - Ingrid BRICLOT - Elodie CHAUVET  
Agathe CHEYPE - Nicolas CORBOZ  
Henriette COURSANGE - Liliane DOMERGUE  
Vincent ENJALBERT - Laure EON - Emilien FATET  
Claire JOUANNAUX - Aurélien JOUVENEL  
Nadine LAINÉ - Arnel LE HEN - Rémi LECONTE  
Jean-Sébastien MAILLE - Gérard MAUREL  
Yolande MOULEM - Paul POLIS - Jérôme RAOUL  
Patrice ROUCOLLE - Lucie SICILIANO - Delphine SOLER  
Sébastien TAMISIER - René TRAMIER

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

### CONCEPTION - IMPRESSION

Société - EMPREINTE

Tél. : 04 42 79 67 22

Email : empreinte-sarl@wanadoo.fr

Document réalisé avec le concours financier du Conseil Régional PACA, du Ministère de l'Agriculture, de France Agrimer et de l'Europe



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



# ÉDITO



**Kacem BOUSSOUAR**  
*Président de la Maison  
Régionale de l'Élevage*

## [ ... Au plus près des éleveurs et des filières ]

Ce sixième bulletin Résonances Elevage coïncide avec la quatrième année d'existence de la Maison Régionale de l'Élevage dans sa nouvelle formule.

Cette parution illustre notre volonté commune, à la fois de représenter et travailler avec les 90 organismes, chambres d'agriculture, coopératives et associations, syndicats, organismes techniques et entreprises qui composent la MRE.

D'autre part, Résonances Elevage aborde des thèmes de fond et des sujets techniques, économiques et de réglementation, issus des travaux menés par les organismes partenaires.

Enfin, nous faisons en sorte d'apporter cette information au plus près des éleveurs et des filières.

Ce bulletin est complété par le site internet des filières d'élevage régionales : [www.evise.fr](http://www.evise.fr), ainsi que par les journées de l'élevage, organisées régulièrement.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la MRE est issue de la fusion des Maitres d'œuvre régionaux de l'élevage : OREAM, BAP et FRECAP. Sa construction s'inscrit dans un processus de régionalisation, dans lequel on retrouve la mise en place de l'EDE régional.

L'année 2012 sera pour nos productions une année de réflexion sur le projet de l'élevage pour les années à venir. Nous abordons en effet une phase de négociations concernant la réforme de la PAC, premier et deuxième piliers, ainsi que les dispositifs de financement des élevages et de leurs filières (aides aux investissements, contrats de projet Etat région, contrat inter massif des Alpes, etc.).

Dans ce contexte, le CA de la MRE et les sections spécialisées par filière travailleront en 2012 pour construire ce projet.

Nous souhaitons aussi avoir votre avis en direct sur les perspectives d'évolution de vos élevages et sur vos besoins en matière technique et économique.

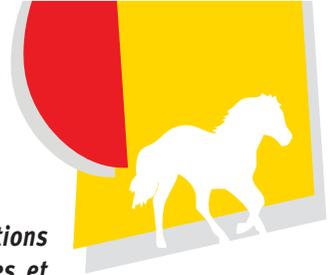
Pour cela, vous trouverez en pages centrales un questionnaire. Nous vous remercions de prendre un moment pour le remplir et nous le faire parvenir. Ceci nous permettra de nous appuyer aussi sur vos attentes.

Pour finir, ce bulletin consacre un dossier à la filière laine, théâtre ces dernières années de fortunes diverses, entre projets de valorisation locale, agrément du pôle d'excellence rurale laine de Sisteron et aléas liés à la commercialisation.

J'insiste sur l'intérêt que nous avons à poursuivre notre politique de régionalisation afin d'être une force légitime et reconnue de tous sans entraver les réalisations et les expressions du terrain, au plus près des éleveurs, selon les spécificités de chacun de nos territoires.



# Equi-ressources



*Créé en mai 2007, équi-ressources est une plate-forme d'informations et de services entièrement dédiée au rapprochement entre offres et demandes en matière de formation et d'emploi, dans la filière équine.*

*Ce partenariat public-privé est issu du rapprochement entre le Pôle de compétitivité filière équine, le Pôle emploi, le Conseil Régional de Basse-Normandie et les Haras nationaux devenus depuis l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.*

## Equi-ressources réalise 3 missions :

### 1. Le rapprochement entre offres et demandes d'emplois et de stages

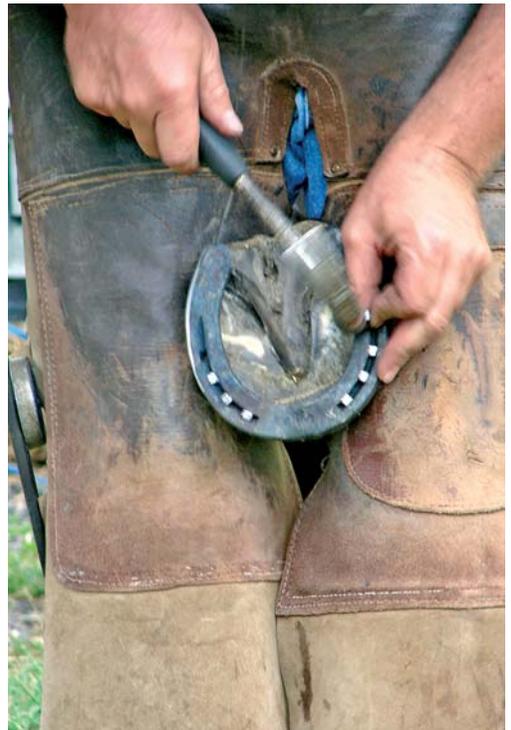
- Vous pouvez créer votre compte pour déposer gratuitement une offre d'emploi ou de stage.
- Vous pouvez consulter les demandes d'emplois et de stages
- vous pouvez contacter Equi-ressources pour bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement pour votre recrutement.

### 2. La diffusion d'information sur les métiers et les formations

- Un guide sur les métiers et les formations de la filière équine est disponible sur le site internet d'équi-ressources.
- Vous pouvez inscrire ou mettre à jour les informations concernant votre centre de formation.
- Vous pouvez aussi faire des recherches sur les métiers qui vous intéressent, les formations nécessaires pour exercer ce métier et les centres de formations qui délivrent ces formations.

### 3. Un observatoire des métiers, des emplois et des formations qui donnent des éléments statistiques sur l'emploi, les métiers en tension et vous proposent également un service payant d'études.

La Filière Cheval PACA et l'IFCE sont les correspondants d'équi-ressources en région PACA et participent à ce titre au déploiement d'équi-ressources.



**Liliane DOMERGUE - MRE**

Pour toutes informations rendez-vous sur le site [www.equiressources.fr](http://www.equiressources.fr)

Pour contacter équi-ressources tel : 02 33 39 58 57 ou par mail : [info@equiressources.fr](mailto:info@equiressources.fr)



# La Parole à...

## René TRAMIER

Président de la section ovine de la MRE

### Quel avenir pour la production de laine ?

**M. TRAMIER, en tant que professionnel ovin de la Région, pouvez-vous nous faire un état des lieux de la filière laine ?**

Dans la région, nous avons essentiellement 3 races de brebis, mais le Mérinos d'Arles représente la majorité des effectifs. Sa laine est d'une grande qualité de par sa finesse mais surtout son crochet. Les laines de l'hémisphère Sud ont moins de crochets que les laines de Mérinos d'Arles. Les laines des autres races sont de moindre qualité mais elles sont utiles pour la réalisation de certains produits.

Le problème actuel du marché est l'absence de filière organisée et de laveries de laine en France. Elles ont fermé du fait des contraintes écologiques trop importantes qui pèsent sur cette activité. Cela oblige les marchands et industriels français de la laine à faire laver la laine brute à l'étranger et notamment en Espagne.

L'augmentation du prix de lavage des laines brutes peut impacter directement le prix payé aux producteurs.

**Ces dernières années, on entend dire que la laine est un peu mieux valorisée. Est-ce que c'est vrai ? A quoi cela est dû ? Que faut-il faire pour continuer dans cette dynamique ?**

C'est vrai, depuis 2 ou 3 ans, on sent qu'il y a un peu plus de demande et le prix de la laine a légèrement augmenté. Cette hausse est due d'une part à la diminution du cheptel ovin mondial et d'autre part à la hausse du cours des autres textiles qu'ils soient d'origine naturelle comme le coton, le lin ou synthétique avec l'augmentation du prix du pétrole.

Il faut rappeler que même si l'on parle d'augmentation des prix, cette hausse n'est toujours pas suffisante pour que la production de laine soit une activité intéressante pour les éleveurs.

Pour une meilleure valorisation de ce produit, il faudrait que les éleveurs s'attachent encore plus à la qualité de la laine. Il faudrait notamment que les chantiers de tonte soient plus propres, que les laines soient mieux triées...des pratiques qui se sont perdues lorsque la laine ne valait plus rien et que la tonte était une charge lourde pour les éleveurs.



**La laine de la région est moins bien valorisée que celle d'autres pays concurrents comme la Nouvelle-Zélande ou l'Australie (4 à 20 €/kg). Comment peut-on expliquer ces différences ?**

Le problème du marché français, c'est qu'il est très varié. Il y a beaucoup de races différentes qui produisent des qualités de laine très hétérogènes. Du coup, par catégorie de laine, peu

de volumes sont produit.

Les pays de l'hémisphère Sud : Australie, Nouvelle-Zélande mais aussi l'Uruguay produisent de grande quantité de laine qui est plus homogène. Ils arrivent donc à peser sur les marchés mondiaux. Ils font partie du Woolmark, société d'expertise lainière. La France n'en fait pas partie, certainement du fait des faibles volumes de laine de qualité produits.

Pour le Royaume-Uni, les prix y sont aussi plus élevés car ils possèdent un organisme de régulation du marché comme nous avons pour les céréales par exemple. Cet organisme permet d'assurer un prix correct aux éleveurs.

En France, le marché de la laine n'a aucune organisation. D'ailleurs, je souhaite que les coopératives continuent de s'occuper de la collecte et de la commercialisation de la laine. Elles permettent une moralisation du marché. Quand le cours de la laine était au plus bas, c'est elles qui ont permis d'assurer un prix minimum aux éleveurs.

## Interview avec Nadine Lainé, Chargée de mission **ADMIN-PACA** et Jean-Sébastien Maille, Responsable recherche et développement de **Alpes Provence Laine**



### Qu'est-ce que ADMIN-PACA ?

ADMIN-PACA a été créé en 2009, cela veut dire Association pour le Développement des Matériaux Isolants Naturels. C'est le premier syndicat interprofessionnel ayant pour vocation de réunir et fédérer tous les acteurs qui travaillent au développement de l'isolant biosourcés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objet de ce syndicat est de réunir le plus grand nombre possible de professionnels et de les accompagner à travailler pour la réalisation, la fabrication et la distribution d'isolant naturels. Les éleveurs ovins, partie importante de cette chaîne, peuvent également adhérer. Quant à Alpes Provence Laine, il s'agit d'un projet impulsé par ADMIN-PACA autour de la valorisation de la laine de mouton.

### Pouvez-vous nous présenter davantage le projet Alpes Provence Laine ?

Alpes Provence Laine est née de réflexions et d'interrogations autour de la laine de mouton : Où traiter la laine récoltée après la tonte ? Comment répondre à la demande grandissante en matériaux d'isolation biosourcés ? Où se fournir en laine nécessaire à la fabrication des isolants biosourcés ?

Ses objectifs principaux sont :

- Dynamiser une filière en rachetant les toisons aux éleveurs.
- Dynamiser le territoire en créant des emplois et en faisant fonctionner l'économie régionale.
- Valoriser la laine de mouton à vocation non-textile.
- Fonctionner en circuit court : de la collecte à la transformation des toisons, tout est réalisé en région PACA.



### Quelles sont les propriétés de la laine qui en font un bon isolant ?

- Un fort pouvoir isolant (conductivité thermique à 0.034 W/m.K) soit à titre de comparaison largement supérieure à la laine de roche (0.04 W/m.K) et équivalente au liège (de 0.032 à 0.045W/m.K selon les qualités). Cela permet de limiter l'épaisseur d'isolant.
- Excellente capacité à réguler l'humidité.

- La fibre de laine est imputrescible et hygroscopique (elle peut absorber et relâcher l'humidité jusqu'à 33% de son poids sans perdre son pouvoir isolant et sans être mouillée). Cela permet de réguler l'humidité de l'air ambiant tout en laissant respirer la maison. L'humidité retenue permet ainsi de créer une climatisation naturelle de l'habitat.
- Fait office de filtre à air ambiant (fixe les particules volatiles) - C'est une matière classée au feu M1C : auto-extinguible qui ne s'enflamme qu'à 560°C.
- La mise en œuvre de nos isolants biosourcés laine de mouton reste identique à celle des isolants conventionnels.
- Elle correspond parfaitement au DTU (Document Technique Unifié) en vigueur.

### Grâce à cette colonne de lavage, pouvez-vous nous indiquer quel volume de laine sera traité à Sisteron ?

Pour la première année : 2012,





nous espérons traiter environ 200 tonnes de laine. Pour les années suivantes, les prévisions sont de 400 tonnes pour 2013 et 600 tonnes pour 2014. La colonne de lavage sera opérationnelle en juillet 2012. La collecte de laine est déjà en cours. Notre objectif est de ramasser de la laine dans un rayon de 100 km autour de Sisteron dans un premier temps, puis nous collecterons dans l'ensemble de notre Région. Les laines collectées ne sont pas destinées à la production de produits textiles, nous collectons des laines plus grossières.

#### **Quel tarif d'achat pensez-vous proposer aux éleveurs ?**

En fonction de la qualité de la laine, l'achat se fera entre 0.30 et 0.95€/kg.

#### **Votre syndicat compte dans ses rangs des éleveurs, combien sont-ils ? Quels sont pour eux les intérêts d'adhérer à ADMIN-PACA ?**

Nous comptons actuellement une quarantaine d'éleveurs indépendants adhérents à ADMIN-PACA. Ce nombre augmente régulièrement et les éleveurs sont nombreux à contacter la chargée de mission du syndicat.

Les avantages pour les adhérents sont :

- Un accès direct à un réseau unique, dans lequel sont représentés tous les acteurs institutionnels et économiques de l'ensemble de la Région.
- Une plateforme de contacts à l'échelle de toute la région.
- Une information économique et des synthèses à l'échelle régionale.
- Des rencontres périodiques autour de thèmes précis.
- Des événements réunissant l'ensemble des professionnels d'un secteur.

- Des conseils, un accompagnement pour toute question juridique, administrative, financière ou sur les formations.

- Un canal supplémentaire pour promouvoir son entreprise et son activité.

#### **Enfin, quels seront les produits qui seront fabriqués à Sisteron à partir de la laine collectée localement ?**

Les produits réalisés avec cette

laine sont des isolants bio-sourcés. La gamme est variée :

- Alp'isoitoit, un caisson chevronné pour l'isolation de tout type de toiture,

- Alp'isonap, un panneau semi-rigide s'adaptant à l'isolant de toute surface.

**Les fiches techniques sont disponibles sur le site : [www.provencelaine.fr](http://www.provencelaine.fr)**



### **Entretien avec Ingrid Briclot et Gérard Maurel**

## **SCEA des Sagnes (Turriers-04)**

### **Éleveurs et adhérents au syndicat ADMIN-PACA**

#### **Présentez-nous votre exploitation.**

Nous sommes éleveurs sur le col des sagnes à Turriers à environ 1 200 mètres d'altitude. Nous élevons 370 brebis réparties en 2 troupeaux : un troupeau Suffolk Hampshire Dorset, inscrit à l'UPRA et un troupeau pour la vente d'agneau de boucherie avec des brebis de souche Romanov, Romane et quelques Lacaunes. Les brebis sont gardées toute l'année à proximité de l'exploitation dans des parcs électrifiés avec des patous.

#### **Pourquoi avez-vous décidé d'adhérer au syndicat ADMIN-PACA ?**

La contractualisation avec le Pôle laine de Sisteron, c'est pour nous un moyen de garantir un prix correct pour la vente de notre laine. Pour l'instant, elle nous est payée des clopinettes aux alentours de 50 centimes d'Euros par kilo alors que dans le passé, elle était valorisée à 10-12 Francs !

C'est aussi un moyen de défendre ce produit qui est aujourd'hui classé comme un déchet par un règlement européen, ce qui est inadmissible !

**Témoignage recueilli par Rémi LECONTE - MRE**

## Entretien avec Armel le Hen

# Directeur Prov'Alp



*Notre région, comptant plus de 800 000 ovins dont près de 600 000 brebis mère, est de fait une région productrice de laine. Par le passé, cette production a même constitué le revenu principal des éleveurs de Mérinos d'Arles. Bien que cette production soit aujourd'hui bien moins rémunératrice, et reste souvent une charge pour les éleveurs, les prix ont légèrement augmentés ces deux dernières années. Pour information, les coopératives ont payé en 2011 la laine entre 1,40 € et 1,85 € / kg pour la laine de Mérinos et de 0,55 € à 0,80 €/kg pour les laines Préalpes et croisée en fonction de la qualité et de la propreté*

### **Quel volume de laine ramassez-vous chaque année ? Combien d'éleveur et de brebis ?**

En 2011, Prov'Alp a collecté environ 110 Tonnes de laine dont les 3/4 en Merinos d'Arles. Cela représente environ 80 éleveurs. Pour 2012, la coopérative espère collecter un peu plus.

### **Que deviens la laine que vous achetez ?**

La laine que nous collectons est ensuite vendue à des lainiers. Ces industriels s'occupent de trier et reconditionner la laine. Elle est ensuite pour la plupart expédiée vers l'étranger notamment la Chine.

### **Quels conseils donneriez-vous à un éleveur pour mieux valoriser sa laine ?**

Pendant 10-15 ans, la laine n'était pas bien valorisée, les éleveurs ont perdu l'intérêt pour ce produit et quelques réflexes de base comme tondre dans un local propre, trier la laine : mérinos ou croisée, couleurs, agneaux ou animaux adultes. Idéalement, il faudrait mettre de côté les parties de mauvaise qualité comme le ventre et les

pattes. A Prov'Alp, chaque lot de laine collecté fait l'objet d'une appréciation sur le bordereau de collecte et la qualité est mieux valorisée.

### **Pourquoi rendre ce service à vos adhérents ?**

C'est une mission de la coopérative que de rendre service et de défendre ces adhérents sur la laine comme sur d'autres sujets. Elle permet une sécurité aux éleveurs et une moralisation du marché.

Aujourd'hui la laine est un marché dynamique, elle fait partie des ressources de la coop mais ça n'a pas toujours été le cas. La coopérative est présente auprès des éleveurs aussi bien

quand le marché est porteur que quand il ne l'est pas.

### **Quelles perspectives voyez-vous ?**

On sent en ce moment une certaine nervosité de la part des acheteurs. Nous sommes dans un marché mondial et celui-ci est très sensible à la situation économique internationale. Les grands Pays de l'Océanie comme l'Australie et la Nouvelle Zélande poursuivent la recapitalisation de leur cheptel. A terme, leur production devrait donc augmenter. Même s'il s'agit de niches, une demande locale existe aussi sur des laines de bonne qualité.

**Témoignage recueilli par Rémi LECONTE - MRE**





Entretien avec Sylvain Behety

## Directeur Adjoint de Bergers du Soleil

**Quel volume de laine ramassez-vous chaque année ? Combien d'éleveur et de brebis ?**

En 2011, Bergers du Soleil a ramassé environ 46,5 tonnes de laine Mérinos, 5,7 tonnes de laine Préalpes et 8 tonnes de laine croisée soit au total un peu plus de 60 tonnes chez 75 éleveurs.

**Que devient la laine que vous achetez ?**

La laine collectée est ensuite proposée à des opérateurs mondiaux. Elle part en général vers la Belgique.

**Quels conseils donneriez-vous à un éleveur pour mieux valoriser sa laine ?**

Une meilleure valorisation de la laine doit s'inscrire dans une démarche collective. Le seul travail d'un éleveur ne permettra pas de produire des quantités suffisantes pour tirer l'ensemble de la filière et les prix vers le haut. Il faut ensuite



*Francis Personne expert lainier, jugeant de la qualité de la laine. Au concours de la race mérinos d'Arles Foire de Saint-martin de Crau - 2012*

apprendre à connaître son produit : finesse, tri,... et les résultats que l'on peut obtenir. C'est une démarche difficile car elle demande un investissement de la part des éleveurs et les résultats, notamment financiers ne se feront connaître que 2 ou 3 ans plus tard. Il existe des initiatives privées qui montrent qu'il est possible d'améliorer la qualité de sa laine et sa valorisation.

**Pourquoi rendre ce service à vos adhérents ?**

Bergers du Soleil assure un service auprès de ses adhérents qui

bénéficie de la logistique de l'OP notamment pour la collecte de la laine. Cela permet aussi de créer un opérateur de plus dans la filière et donc de créer une émulation au niveau de la concurrence

**Témoignage recueilli par Rémi LECONTE MRE**





## La FDO 13 communique... Débat sur le classement de la laine non traitée en sous-produit animal de catégorie 3



**Le règlement européen n° 1069/2009 du 21 octobre 2009 établit les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine.**

Parmi les sous-produits de 3<sup>ème</sup> catégorie nous trouvons la laine non traitée, autrement dit la laine de tonte au même titre que les cuirs, les cornes ou encore les sabots. Cette catégorie est celle censée présenter le risque sanitaire le plus faible.

Néanmoins, dans l'esprit, cette considération peut être gênante et la profession craint une forte dévalorisation de la laine au niveau européen. Néanmoins, l'Europe assure que la définition des sous-produits animaux ne traduit en aucun cas un jugement de valeur.

Pour certains sous-produits ayant subi des traitements d'assainissements, leur mise sur le marché ne doit répondre à aucune exigence sanitaire particulière. Tel est le cas de la laine brute et des poils qui une fois lavés en usine ou traités selon une autre méthode garantissant l'élimination de tout risque inacceptable peuvent être mis sur le marché sans restrictions.

Le règlement d'application a été pris le 25 février 2011 et au

niveau français, un arrêté a été publié le 30 décembre 2011. Il fixe ainsi, pour les établissements en charge de sous-produits, les règles relatives à leur enregistrement, agrément et autorisation. Plus concrètement, cela impose pour les établissements collecteurs et/ou de traitement, des dispositions liées à l'entreposage, la manipulation et le stockage mais aussi à la traçabilité des livraisons (collectes réalisées dans plusieurs fermes).

### Un groupe de travail national

Le 01 mars 2012, une réunion entre Anne Leboucher responsable des "sous-produits" à la DGAL et des responsables professionnels a eu lieu pour faire le point sur la problématique. Ainsi un travail entre la DGAL, COOP de France, la FNO, la Chambre Syndicale des Laines et l'Association des tondeurs de moutons va être fait pour établir un protocole commun de lecture du règlement. Une feuille de route validée entre toutes ses organisa-

tions et la DGAL devra en découler pour la diffusion d'une information commune. Pour la DGAL il n'y a pas de conséquences directes sur les éleveurs.

La seule inquiétude possible serait la répercussion sur le prix donné à l'éleveur du coût de la mise aux normes des établissements collecteurs.

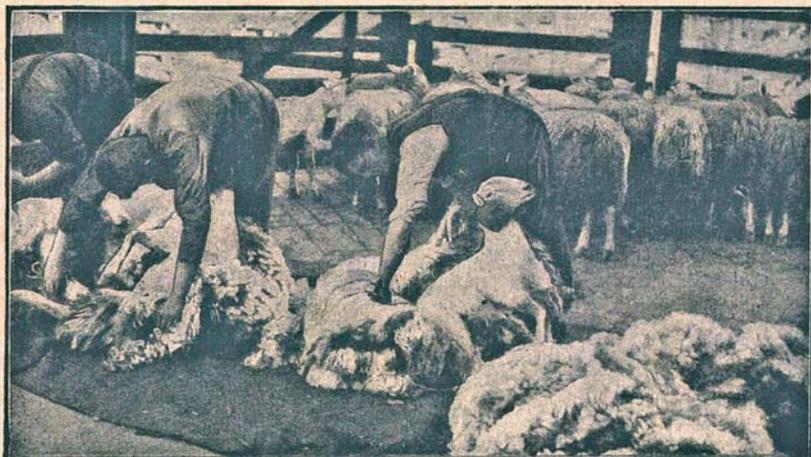
Quoi qu'il en soit la classification induit en amont de tout traitement de la laine des contraintes administratives et sanitaires pour les collecteurs. Le risque est aussi d'écarter les petits collecteurs de laine comme dans certains départements où se sont les tondeurs qui ramassent la laine.

### Le règlement pose question

Les professions ovine et lainière craignent que les contraintes imposées aux établissements collecteurs rendent difficile et plus coûteuse la collecte et l'exportation de la laine notamment la laine brute. En effet, la laine brute est souvent traitée en Espagne où les infrastructures



## NON AU RÈGLEMENT EUROPÉEN...



Carte de l'Almanach Vermot.

Ces beaux moutons vous apportent leur laine.

(Photo Ngt.)

... qui a fait de la laine, produit noble, un « sous-produit » du mouton ! AIDEZ NOUS À RÉAGIR

(colonnes de lavage) sont présentes. Des projets de mise en place de structures similaires existent en France, notamment pour la valorisation de la laine en tant qu'isolant. Ces projets peuvent être compromis si les contraintes réglementaires et sanitaires sont trop importantes. Ainsi c'est la valorisation de la laine au niveau européen qui serait pénalisée. Par ailleurs, la filière ovine craint que les contraintes ainsi imposées aux organismes collecteurs, aient des répercussions négatives sur le prix de la laine qui se redressait ces deux dernières années.

### Une pétition au niveau national

Ce classement pose ainsi de nombreuses questions. Même si pour le moment les conséquences directes sur la profession ovine

ne sont pas lisibles, la possibilité de contraintes futures beaucoup plus strictes n'est pas écartée.

C'est pourquoi, la Fédération Départementale Ovine 13 a été saisie par la Chambre Syndicale des laines de France sur la question. Ensemble ils ont mis en place une vaste pétition en vue de protester contre ce classement et réclament que la laine de tonte et les poils fins soient à titre

dérogatoire retirés du champ d'application du règlement.

Pour soutenir cette action, vous pouvez renvoyer le document ci-dessus à la FDO 13 avenue de Céret 13 310 Saint Martin de Crau ou sur : [http://www.petitionduweb.com/Petition\\_la\\_ine\\_non\\_au\\_reglement\\_europeen\\_n\\_1069\\_2009-11370.html](http://www.petitionduweb.com/Petition_la_ine_non_au_reglement_europeen_n_1069_2009-11370.html)

**Elodie CHAUVET**  
Fédération Départementale Ovine 13

### CARTE POSTALE

Depuis des millénaires, la laine est utilisée pour les textiles les plus doux, les plus nobles et les moins allergènes.

Aussi, avec moi, dites **NON** à sa classification en sous-produit et au règlement européen qui nous impose des contraintes insupportables, menaçant nos emplois et nos revenus. Signez et renvoyez cette carte pour donner du poids à notre action.

**Rémy Benson**  
Président de la FDO 13  
et membre du bureau de la FNO

Mon nom : .....

Mes coordonnées : .....

Ma signature :

MOI AUSSI JE DIS  
**NON AU RÈGLEMENT  
EUROPÉEN !**

Affranchissement  
carte postale

**FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
OVINE 13**

Avenue de Céret  
13310 ST MARTIN DE CRAU

Crédit photo : A. Debus



## Elever des chèvres Angoras pour produire du Mohair

Le mohair est le poil produit par la chèvre angora, à ne pas confondre avec l'angora, le poil du lapin.



Crédit photo : CHARLES AM

### Une filière jeune qui s'est rapidement organisée

L'activité d'élevage de la chèvre angora existe en France depuis le début des années 80 : au départ une trentaine d'éleveurs, qui rapidement s'organisent pour faire de cette activité une activité professionnelle. Elle connaît ensuite un engouement et un essor dans les années 90, avant de se stabiliser depuis 2000 à **140 éleveurs, produisant 16 à 20 tonnes de mohair par an**, pour un cheptel d'environ 6 000 à 7 000 animaux.

Les élevages sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec 3 grands bassins de production dominants :

- le Sud Ouest, avec les régions Aquitaine et Midi Pyrénées
- le Sud Est, avec les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes

- l'Ouest, avec les régions Bretagne et Pays de Loire

Mais, bien que la France importe chaque année autour de 2 000 tonnes de mohair brut pour l'industrie française (soit 10% de la production mondiale), **le marché du mohair brut n'existe pas en France** car la production locale est insuffisante pour intéresser les industries. **Les producteurs font donc nécessairement transformer leur mohair en produits finis et commercialisent eux même les produits obtenus.** Ils se sont structurés au sein de groupements d'éleveurs afin d'établir un partenariat avec les façonniers. **La SICA Mohair**, coopérative située à Castres, est la structure de transformation qui rassemble la majeure partie des éleveurs français. Parallèlement, d'autres associations ont vu le jour :

- l'ASECAUM, qui évoluera ensuite vers l'ANCA, Association Nationale des Eleveurs de Chèvre Angora, dont les missions sont de défendre les intérêts des producteurs, mettre en place des formations, diffuser informations et conseils à l'installation.

- une section angora au sein de Capgènes (UPRA Caprine), pour le développement de la race et de la génétique. L'ensemble de ces structures travaillent depuis 1994 en partenariat au sein d'une Interprofession, l'Association Interprofessionnelle du Mohair Français, pour gérer le certificat du "Mohair des Fermes de France" qui garantit l'origine du produit, ainsi que sa qualité, puisqu'il s'appuie sur un cahier de normes techniques.

### De la chèvre au fil

La chèvre angora est de petite taille (40 à 50 kg), plus petite qu'une chèvre laitière.

L'alimentation doit couvrir les besoins dus à une production continue de mohair (plus de 2 cm / mois), et les besoins supplémentaires de gestation et d'allaitement. Ces besoins sont moins élevés que chez une chèvre lai-



Crédit photo : Geneviève Gey



Crédit photo : CHARLES AM



tière, mais c'est tout de tout de même un animal assez fragile.

Les systèmes d'alimentation les plus fréquemment rencontrés associent foin et pâturage sur prairies ou sur parcours, pendant des périodes plus ou moins longues suivant la localisation de l'élevage. Techniquement, les troupeaux peuvent être conduits en zéro-pâturage, mais ce système est peu rentable économiquement.

La chèvre est un animal très saisonné au niveau de la reproduction : les mises bas ont lieu de février à avril. Les chevreaux sont laissés sous la mère ; la chèvre n'est pas assez laitière pour être traitée. Pendant la fin de gestation et le début de lactation, les chèvres sont complémentées par un apport de céréales ou de concentrés.

Tous les animaux (mâles et femelles) sont producteurs de mohair. Ils sont tondu 2 fois par an, dès l'âge de 6 mois. La production moyenne est de 3 à 4 kg par animal adulte et par an.

Après élimination des parties courtes et souillées, chaque toison est triée par l'éleveur selon des critères de qualité : absence de jarre, finesse et homogénéité.

Le mohair brut est ensuite envoyé à la SICA Mohair ou à une autre structure de transformation. Au niveau de la SICA Mohair, le tri de l'éleveur est vérifié sous le contrôle d'un technicien spécialisé de Capgènes, et complété par des analyses de finesse.

La structure se charge ensuite de faire réaliser toutes les étapes de la transformation par des prestataires de service : le mohair est lavé, cardé et peigné pour obtenir un ruban ; celui-ci est étiré et subit une torsion pour devenir un fil. Selon les produits recherchés, les fils seront tissés ou tricotés. La teinture a lieu soit avant le tissage ou le tricotage, soit après. Les produits obtenus (fils à tri-

coter, écharpes, chaussettes, gants, couvertures,...) sont ensuite renvoyés aux éleveurs qui se chargent de la commercialisation.

Certains éleveurs réalisent eux-mêmes des étapes de la fabrication : teintures, tissages, tricots, et quelques uns travaillent directement avec une filature pour tout ou partie de leur production.

Au sein de la SICA des commissions se réunissent régulièrement pour choisir les couleurs de la saison en fonction des tendances de la mode, avec l'aide d'une styliste, pour proposer de nouveaux produits, et faire des essais avec les façonniers. Ceux-ci sont des artisans, situés pour la plupart dans le Sud Ouest. Pendant longtemps, la fabrication du fil était réalisée par la Filature Française de Mohair, mais depuis la délocalisation de ce site, le fil est depuis peu fabriqué en Italie.

**La commercialisation est basée exclusivement sur la vente directe :** vente à la ferme, sur des marchés, sur des foires et salons, en "maison de pays", par correspondance, et par internet.

### Des références basées sur la Région PACA, élargies récemment au niveau national

La région PACA compte une douzaine d'éleveurs. C'est la seule région où des suivis technico économiques sont réalisés depuis plusieurs années, grâce à des financements du Conseil Régional, ce qui a permis la constitution de références.

En 2010, ce travail a été étendu pour une année auprès de quelques éleveurs d'autres régions ; bien que ne portant que sur 10 élevages au total, il a permis d'élargir les résultats, et de donner quelques repères. Mais

par manque de moyens financiers, il ne peut pour l'instant ni se prolonger, ni être complété par un état des lieux plus large de la filière.

*Les résultats ci-dessous portent sur 10 exploitations, dont 5 situées en PACA, 3 en Midi Pyrénées, 1 en Aquitaine, et 1 en Bretagne.*

● **Deux grands types d'ateliers angoras** se dessinent selon la taille des troupeaux :

⇒ **les "ateliers complémentaires" ou "petits troupeaux"**, de 50 à 70 angoras, tous associés à une autre activité agricole. Ils vendent toute leur production sous forme de mohair transformé. Leur objectif est d'adapter la taille de leur troupeau à leur potentiel de commercialisation.

⇒ **les "ateliers principaux" ou "grands troupeaux"**, de 120 à 140 angoras. Ce sont principalement des exploitations spécialisées en élevage angora, c'est-à-dire n'ayant pas d'autre activité agricole ou avec une activité de faible importance économique. Ils vendent une partie de leur production en brut, à d'autres producteurs, et une partie après transformation.

● **La part de surface agricole** consacrée aux chèvres est en moyenne de 10 à 14 ha de prairies temporaires et permanentes, pour la production de foin et le pâturage des animaux, **soit au minimum 1 à 2 ha de prairies pour 10 angoras**, complétées par des parcours : de

5 ha à 50 ha, (cette superficie étant très variable selon les zones).

● **Le tableau ci-dessous donne les résultats moyens des deux types d'ateliers.**

⇒ **La valorisation du mohair vendu en transformé est en moyenne de 174 € / kg brut.** Les frais de transformation représentent une part importante des charges opérationnelles, soit plus de 60 % ; ils varient de 60

à 70 € du kg brut.

⇒ **Pour les ateliers complémentaires, la marge brute de l'atelier angora représente 34 % du total des marges de l'exploitation.** L'apport des autres activités agricoles et des primes permet de dégager un revenu disponible permettant de faire vivre 2 personnes travaillant sur l'exploitation.

⇒ **Pour les ateliers principaux, la marge**

**brute de l'atelier angora représente 60 à 100 % du total des marges de l'exploitation.** L'apport des primes, associé à des investissements modérés et une bonne commercialisation permettent de dégager un revenu disponible permettant de faire vivre 1 à 2 personnes travaillant sur l'exploitation. Cependant, c'est dans ce groupe que les écarts entre exploitations sont les plus importants.

	"ateliers complémentaires" moyenne 5 exploitations		"ateliers principaux" moyenne 5 exploitations	
- effectif - nb UMO familial exploitation - mohair produit	60 angoras 2 UMO 190 kg	3.2 kg / angora	125 angoras 1.5 UMO 440 kg	3.5 kg/angora
- % production vendue en transformé soit quantité vendue (en équivalent brut) - valorisation mohair transformé	95 % 180 kg 174 € / kg		60 % 270 kg 174 € / kg	
<b>PRODUITS ATELIER CAPRIN</b>	<b>TOTAL</b>	<b>/ angora</b>	<b>TOTAL</b>	<b>/ angora</b>
- vente mohair transformé - vente mohair brut - vente chevreaux + reproducteurs	32 200 € 600 €	537 € 10 €	47 000 € 3 000 € 2 600 €	376 € 24 € 21 €
<b>Produit total</b>	<b>32 800 €</b>	<b>547 €</b>	<b>52 600 €</b>	<b>421 €</b>
<b>CHARGES OPERATIONNELLES ATELIER CAPRIN</b>	<b>TOTAL</b>	<b>/ angora</b>	<b>TOTAL</b>	<b>/ angora</b>
- charges de production (achat aliments, frais élevage, frais SFP)	2 400 €	40 €	5375 €	43 €
- charges de transformation et commercialisation soit / kg mohair transformé	15 360 € 83 € / kg	256 €	24 375 € 90 € / kg	195 €
<b>Charges opérationnelles totales</b>	<b>17 760 €</b>	<b>296 €</b>	<b>29 750 €</b>	<b>238 €</b>
<b>MARGE BRUTE ATELIER CAPRIN</b>	<b>15 040 €</b>	<b>251 €</b>	<b>22 850 €</b>	<b>183 €</b>
+ Marges autres activités agricoles + ICHN, PHAE, DPU - charges globales	+ 29 400 € + 24 500 € - 23 600 €		+ 9500 € + 14 300 € - 16 500 €	
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 300 €		26 700 €	
- annuités	- 6 800 €		- 3 300 €	
<b>= REVENU DISPONIBLE</b>	<b>38 500 €</b>		<b>23 400 €</b>	
soit / UMO familial	19 250 € / UMO		15 600 € / UMO	



Crédit photo : A. Dumeny



Crédit photo : CHARLES AM



Crédit photo : MH Perraud

## A méditer... avant de se lancer

● Il faut souligner dans la plupart des cas **la présence à côté de l'atelier angora, d'une autre activité**, qu'elle soit agricole ou d'accueil, ainsi que l'apport d'aides économiques liées à l'exploitation ou à des contrats environnementaux. **Et c'est bien la cohérence de l'ensemble de l'exploitation qui permet de dégager un revenu.**

● Les résultats économiques d'un atelier angora sont très dépendants de **la quantité de mohair vendu en transformé** : au moins 180 kg à 200 kg de mohair doivent être vendus pour dégager un minimum de revenu de cette activité, quel que soit le niveau de valorisation, ou le niveau des charges. **Cette commercialisation doit se faire obligatoirement en vente directe.**

● **Par rapport à la production caprin lait ou fromage**, la production de mohair nécessite moins de technicité,

et moins d'astreinte car les chèvres ne sont pas traitées, mais du temps de travail et des compétences pour la commercialisation. La marge à l'animal est plus basse.

C'est également une production qui demande **une avance de trésorerie importante** pour la constitution des stocks, et le paiement des frais de transformation ; en effet le délai entre la tonte et la réception des produits finis est au minimum de 6 à 8 mois.

● **Par rapport à la production ovine viande**, les animaux sont beaucoup moins rustiques que les brebis. La chèvre angora est assez sensible aux intempéries, et ne peut pas être envoyée en alpage. Il n'existe aucun circuit de commercialisation organisé, ni pour le mohair ni pour la viande. Tout est basé sur la vente directe. L'élevage des chevreaux est délicat, et les carcasses sont petites.

*Pour plus d'informations : des fiches techniques et des adresses sont disponibles sur le site de l'Association Interprofessionnelle du Mohair Français [www.mohair-france.com](http://www.mohair-france.com) et sur le site de la MRE [www.evise.fr](http://www.evise.fr)*

**Henriette COURSANGE**  
Syndicat Caprin des Hautes Alpes

*Crédits photos : Association Interprofessionnelle du Mohair Français*



Crédit photo : A. Magne



## Une charte pour la reconnaissance des fromages fermiers régionaux

La production fromagère fermière est une spécificité régionale. Elle se positionne sur un marché porteur et bénéficie d'une bonne image : elle reste une priorité pour la filière régionale. L'engouement des producteurs comme des consommateurs pour les démarches "produits fermiers" conduit à s'interroger sur la fiabilité d'utilisation de ce terme. Afin d'éviter toute tentative de récupération, la filière doit se montrer capable d'en rester maître. Elle doit aussi prendre en compte les exigences croissantes des consommateurs quant aux conditions de production des produits. Pour cela, la filière doit être transparente et afficher clairement ses pratiques et ses engagements. Fort de ce constat et afin d'éviter tout risque de galvauder le terme "fermier", les responsables professionnels ont souhaité mettre en place une charte de la production fromagère fermière pour la région PACA. Il s'agit de valoriser les spécificités de l'élevage régional : l'origine, les caractéristiques propres de production, le savoir-faire des producteurs, la traçabilité...

### Une charte pourquoi ?

La charte est un outil de développement pour la **défense et la reconnaissance des fromages fermiers régionaux et du métier de fromager fermier**. Elle revendique une définition stricte du terme fermier, portant tout à la fois sur le système d'exploitation pris dans sa globalité et sur le mode de fabrication.

Il s'agit d'une démarche collective et volontaire de la profession. La charte codifie les pratiques de production spécifiques à notre métier et à notre région pour mieux les promouvoir. Il s'agit aussi de bien délimiter les spécificités de cette profession et mieux se faire reconnaître dans un contexte national.



La charte repose sur huit thèmes :

- dimension de l'atelier,
- alimentation des animaux,
- bâtiments d'élevage,
- reproduction,
- sanitaire,
- transformation,
- environnement,
- commercialisation.

Pour chacun d'eux des mesures sont obligatoires (lait cru, volume de lait transformé / UTH, exclusion de l'ensilage, exclusion des

OGM...) elles constituent le socle commun d'engagement de chaque éleveur.

En plus de ce socle, des mesures optionnelles ont été listées parmi lesquelles chaque éleveur, en fonction de sa situation et de ses possibilités, doit en choisir trois au minimum (pâturage, utilisation du lactosérum, exclusion de la congélation du caillé, exclusion du concentré du commerce, production saisonnière...).

### Une structure d'adhésion : l'EAP

C'est l'association Elevages Alpes Provence (EAP) qui assure la gestion et la promotion de la charte. Actuellement 59 fromagers fermiers de la région, toutes espèces confondues, se sont engagés dans le "réseau charte".

L'usage de la charte est réservé aux producteurs adhérents à l'EAP et, réciproquement, seuls les producteurs engagés dans le réseau charte peuvent adhérer à l'EAP.

L'EAP est née en 1993 de la volonté de quelques producteurs fromagers fermiers, soucieux de la promotion et de l'identification des fromages



Le logo de l'association une chèvre, une brebis ou une vache permet d'identifier les fromages conformément au référentiel de la charte



Ces logos sont repris sur l'ensemble du matériel promotionnel mis à disposition des adhérents :

- papier d'emballage (possibilité de le personnaliser),
- sacs papiers,
- affiches,
- dépliants,
- banderoles...

fermiers régionaux. D'abord elle s'est appuyée sur la définition nationale du terme "fromage fermier" défini par Décret. Puis, en 2004, avec l'ensemble des partenaires de la filière (Syndicats caprins, FRECAP, BLP, CAPR'ALP...) elle a souhaité aller plus loin avec la création de cette charte.

Des visites d'ateliers permettent de vérifier leur conformité avec la charte. Actuellement 40 exploitations ont été auditées, soit 2/3 du réseau en 8 ans.

Adhérer à l'EAP, c'est à la fois **"militier" pour un métier et un mode de production**, c'est aussi bénéficier des services proposés (publicité sur les lieux de vente, actions de promotions...).

Nous invitons donc tous les fromagers fermiers à nous rejoindre au sein de notre association pour qu'ensemble nous soyons **plus forts et plus solidaires** pour promouvoir et faire reconnaître les spécificités régionales de notre métier et nos fromages fermiers.

***Vous souhaitez plus d'informations contactez-nous au : 04 92 87 47 55 [v.enjalbert@mre-paca.fr](mailto:v.enjalbert@mre-paca.fr)***



**Vincent ENJALBERT**  
**MRE**



Gestion administrative du troupeau ovin et caprin :

## ORANIWEB : un outil pour réduire les coûts et le temps passé



### Intérêts :

La réforme de l'identification ovine et caprine, dont le dernier volet est prévu en juillet 2012, repose sur 5 éléments essentiels :

- L'identification des animaux avec deux repères jaunes dont un électronique.
- La notification des entrées et sorties d'animaux à l'EdE dans les 7 jours qui suivent le mouvement (hors transhumance)
- La tenue du registre de pose des repères d'identification
- L'envoi du recensement annuel à l'EdE
- La conservation des bons d'équarrissage.

Ces 5 points sont examinés lors des contrôles de l'administration (ASP, DDPP). En cas de

non-conformité, un abatement sur les primes peut être appliqué, ainsi que des sanctions administratives.

Afin de réduire vos coûts, gagner du temps et sécuriser vos envois, l'EdER propose un outil informatique simple pour la gestion administrative de votre troupeau : **ORANIWEB**.

Il permet :

- la notification des entrées et sorties d'animaux à l'EdER (hors transhumance),
- la tenue du registre de pose des repères d'identification,
- l'envoi du recensement annuel à l'EdE,
- la déclaration des béliers,
- la préparation du chantier d'électronisation.

- **GAIN DE TEMPS** : Vous n'enregistrez qu'une seule fois vos clients et fournisseurs (éleveurs, marchands, abattoirs ...). Le délai d'envoi à l'EdER (maximum 7 jours) est plus facilement respecté.

- **FACILITE** : ORANIWEB est accessible de n'importe quel ordinateur ayant un accès à internet. Votre accès est sécurisé (identifiant et mot de passe confidentiels).

- **SECURITE** : Vous êtes sûr que votre notification de mouvement a bien été envoyée et vous en conservez la preuve.

- **ECONOMIE SUR LES NOTIFICATIONS** : 20€ HT par an + 0,2€ par mouvement notifié au lieu de 2,5€ HT / par mouvement + frais d'envoi.

## Exemple : Si vous notifiez 20 entrées ou sorties par an

### Par papier, cela vous coûte :

2,5€ HT par document + frais d'envoi  
+ achat du carnet de documents de circulation  
= 65€ HT par an.

IDENTIFICATION OVINE & CAPRINE DOCUMENT DE CIRCULATION FEUILLET À CONSERVER PAR LE DÉTENTEUR DE DÉPART (signé par le détenteur de départ et par le transporteur) - Les achats et les ventes doivent être notifiés sous 7 jours -																													
Nom transporteur : N° transporteur : N° véhicule :																													
Date et heure de chargement : camion, side	Date et heure de déchargement : camion, side																												
Signature du transporteur :																													
<table border="1"> <tr> <th>DEPART (chargement)</th> <th>ARRIVÉE (déchargement)</th> </tr> <tr> <td colspan="2">[[ Elev ]] [[ Op Com ]] [[ CR ]] [[ M ]]</td> </tr> <tr> <td>N° exploitation</td> <td>N° exploitation ou "laboratoire"</td> </tr> <tr> <td>Raison sociale du Nom Prénoms</td> <td>Raison sociale du Nom Prénoms</td> </tr> <tr> <td>N° SIRET*</td> <td>N° SIRET*</td> </tr> <tr> <td>Statut</td> <td>Statut</td> </tr> <tr> <td>Catégorie</td> <td>Catégorie</td> </tr> <tr> <td>Site</td> <td>Site</td> </tr> <tr> <td>Signature du détenteur d'origine "ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine" :</td> <td>Signature du détenteur d'arrivée "ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée" :</td> </tr> <tr> <td> <input type="checkbox"/> sans  <input type="checkbox"/> No caprin                 </td> <td> <input type="checkbox"/> sans  <input type="checkbox"/> No caprin  <input type="checkbox"/> No marchandises                 </td> </tr> <tr> <td colspan="2">                     Elev : élevage Op Com : opérateur commercial CR : centre de rassemblement M : marché AS : atelier P : particulier                         : Cocher la case correspondante                 </td> </tr> <tr> <td colspan="2">                     * Il s'agit du numéro d'immatriculation du contenant                      * La signature atteste, pour les informations qui le concernent sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détection ou en contrôle sont identifiés conformément à la réglementation                      * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés                      * Si l'exploitation d'arrivée n'est pas connue du détenteur de départ, celui-ci indique alors dans la case « ARRIVÉE » les informations concernant le détenteur à qui il cède ses animaux (le transporteur devant toujours remplir la partie qui le concerne)                      * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés et les abattoirs                      * Numéro à renseigner dans le seul cas où le n° d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)                 </td> </tr> <tr> <td colspan="2">                     Partie libre pour des informations complémentaires                      Observations :   <p style="text-align: center;"><b>FEUILLET 1</b></p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">Fait en 5 exemplaires autocollants - A conserver dans le registre des Ovins-caprins pendant 5 ans</td> </tr> </table>		DEPART (chargement)	ARRIVÉE (déchargement)	[[ Elev ]] [[ Op Com ]] [[ CR ]] [[ M ]]		N° exploitation	N° exploitation ou "laboratoire"	Raison sociale du Nom Prénoms	Raison sociale du Nom Prénoms	N° SIRET*	N° SIRET*	Statut	Statut	Catégorie	Catégorie	Site	Site	Signature du détenteur d'origine "ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine" :	Signature du détenteur d'arrivée "ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée" :	<input type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> No caprin	<input type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> No caprin <input type="checkbox"/> No marchandises	Elev : élevage Op Com : opérateur commercial CR : centre de rassemblement M : marché AS : atelier P : particulier    : Cocher la case correspondante		* Il s'agit du numéro d'immatriculation du contenant * La signature atteste, pour les informations qui le concernent sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détection ou en contrôle sont identifiés conformément à la réglementation * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés * Si l'exploitation d'arrivée n'est pas connue du détenteur de départ, celui-ci indique alors dans la case « ARRIVÉE » les informations concernant le détenteur à qui il cède ses animaux (le transporteur devant toujours remplir la partie qui le concerne) * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés et les abattoirs * Numéro à renseigner dans le seul cas où le n° d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)		Partie libre pour des informations complémentaires Observations :  <p style="text-align: center;"><b>FEUILLET 1</b></p>		Fait en 5 exemplaires autocollants - A conserver dans le registre des Ovins-caprins pendant 5 ans	
DEPART (chargement)	ARRIVÉE (déchargement)																												
[[ Elev ]] [[ Op Com ]] [[ CR ]] [[ M ]]																													
N° exploitation	N° exploitation ou "laboratoire"																												
Raison sociale du Nom Prénoms	Raison sociale du Nom Prénoms																												
N° SIRET*	N° SIRET*																												
Statut	Statut																												
Catégorie	Catégorie																												
Site	Site																												
Signature du détenteur d'origine "ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine" :	Signature du détenteur d'arrivée "ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée" :																												
<input type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> No caprin	<input type="checkbox"/> sans <input type="checkbox"/> No caprin <input type="checkbox"/> No marchandises																												
Elev : élevage Op Com : opérateur commercial CR : centre de rassemblement M : marché AS : atelier P : particulier    : Cocher la case correspondante																													
* Il s'agit du numéro d'immatriculation du contenant * La signature atteste, pour les informations qui le concernent sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détection ou en contrôle sont identifiés conformément à la réglementation * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés * Si l'exploitation d'arrivée n'est pas connue du détenteur de départ, celui-ci indique alors dans la case « ARRIVÉE » les informations concernant le détenteur à qui il cède ses animaux (le transporteur devant toujours remplir la partie qui le concerne) * L'apposition du cachet est autorisée pour les marchés et les abattoirs * Numéro à renseigner dans le seul cas où le n° d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)																													
Partie libre pour des informations complémentaires Observations :  <p style="text-align: center;"><b>FEUILLET 1</b></p>																													
Fait en 5 exemplaires autocollants - A conserver dans le registre des Ovins-caprins pendant 5 ans																													

### Par ORANIWEB, cela vous coûte :

20€ d'inscription + 0,2€ par mouvement  
= 24€ HT par an.



NOTA : Si vous souhaitez aller plus loin dans la gestion informatique de votre troupeau (gestion des luttes et des mises bas, pesée des agneaux, notification individuelle des mouvements des agneaux sur laquelle figure le poids et la date de naissance, carnet sanitaire...), plusieurs logiciels de gestion de troupeau sont disponibles.

**Pour vous inscrire, téléphonez ou envoyez un mail à votre antenne locale de l'EdER :**

#### ❖ Service EdE Régional – Antenne 04-83

Immeuble Chambre d'Agriculture  
66 Bvd Gassendi - BP 117  
04004 DIGNE LES BAINS  
Tel : 04 92 36 62 20  
Fax : 04 92 36 62 25  
eder.04-83@paca.chambagri.fr

#### ❖ Service EdE Régional – Antenne 06

MIN Fleurs 17 – Box 85  
06296 NICE Cedex 3  
Tel : 04 93 18 45 17  
Fax : 04 93 17 64 04  
identification06@paca.chambagri.fr

#### ❖ Service EdE Régional – Antenne 05

Chambre d'agriculture  
8 ter, rue Capitaine de Bresson  
05010 GAP  
Tel : 04 92 52 49 38  
Fax : 04 92 52 48 91  
eder.05@paca.chambagri.fr

#### ❖ Service EdE Régional – Antenne 13-84

Maison des agriculteurs  
22, avenue Henri Pontier  
13626 AIX EN PROVENCE cedex 1  
Tel : 04 42 23 86 42  
Fax : 04 42 23 81 09  
eder.13-84@paca.chambagri.fr



## ACCORD INTERPROFESSIONNEL

# Bordereau de vente, d'achat ou d'enlèvement des bovins

**Source :** Accord interprofessionnel "ACHAT ET ENLEVEMENT DES GROS BOVINS ET CIRCULATION DES INFORMATIONS D'ABATTAGE" étendu le 24 octobre 2007 (disponible sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr))

**Ce que prévoit l'accord :** Le bordereau de vente, d'achat ou d'enlèvement doit être établi lors de la vente, de l'achat ou au plus tard à l'enlèvement de tout animal ou lot d'animaux. Il constitue une trace écrite de la transaction, **indispensable en cas de litige**.

### Mentions obligatoires :

- Les noms et adresses des parties
- La catégorie (jeune bovin (A), taureau (B), bœuf (C), vache (D), génisse (E), bovin de 8 à 12 mois (Z) et le numéro d'identification des bovins
- Leur destination (élevage ou boucherie)
- Le prix ou les modalités de fixation du prix et la date du règlement
- La date de la transaction et la signature des deux parties

Cette dernière formalité, sauf convention particulière, implique l'adhésion au contrat de sécurité : seuls les animaux aptes au transport peuvent être enlevés et conduits dans un lieu déterminé.

**A savoir :** Les parties peuvent indiquer sur le bordereau : la date d'enlèvement, la date d'abattage, le lieu d'abattage, le mandat d'établissement de facture (le cas échéant), les conditions de paiement, la clause de réserve de propriété et toute disposition conventionnelle non contraire aux lois, aux règlements et à l'accord interprofessionnel.

**Le transfert de propriété :** hors réserve, le transfert de propriété s'opère au moment où les parties conviennent du prix global ferme et définitif de l'animal ou du mode de détermination du prix.

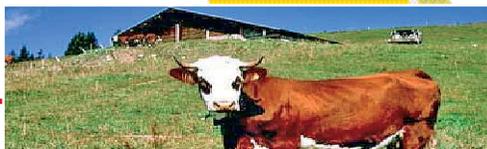
**Le transfert de risque :** Le transfert de risque répond à 2 situations, soit à la vente au départ (l'éleveur reste responsable de son bovin jusqu'au moment où débutent les opérations de chargement dans l'élevage), soit à la vente rendue (l'éleveur reste responsable de son animal jusqu'à la fin des opérations de déchargement sur le lieu de livraison).

**Modèle type :** Un modèle type peut vous être donné par votre Interprofession régionale.



Pour plus d'information :  
**Liliane DOMERGUE : 04.92.72.28.80**  
 ou [pacabev@wanadoo.fr](mailto:pacabev@wanadoo.fr)





## ACCORD INTERPROFESSIONNEL

# Délais d'enlèvement et d'abattage d'un bovin

**Source :** Accord interprofessionnel "ACHAT ET ENLEVEMENT DES GROS BOVINS ET CIRCULATION DES INFORMATIONS D'ABATTAGE" étendu le 24 octobre 2007 (disponible sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr))

**Le délai d'enlèvement :** L'enlèvement est le déplacement concret d'un animal qui aboutit à sa détention par son acheteur (montée dans le camion). Elle incombe à l'acheteur sauf convention contraire. Lorsqu'aucune date d'enlèvement n'a été convenue, elle est présumée fixée à trois jours francs, après accord sur le prix. Si l'acheteur n'a pas enlevé le ou les animaux à la date convenue et si ce retard ne résulte pas d'un cas fortuit ou de force majeure, le vendeur peut exiger la résolution (ou annulation) de la vente assortie de dommages et intérêts. Le même recours existe pour l'acheteur si le vendeur a vendu à un tiers avant l'expiration du délai de livraison.

**Un document à détenir :** Le bordereau de vente, d'achat ou d'enlèvement. Il doit être établi entre l'éleveur vendeur et l'acheteur. Signé par chaque partie, il constitue une preuve effective de la transaction, indispensable en cas de litige. Voir fiche "Bordereau de vente, d'achat ou d'enlèvement".

**Le délai d'abattage :** Pour les ventes dans lesquelles le poids de viande est un élément de détermination du prix et en l'absence de dispositions conventionnelles particulières, le délai maximum d'abattage est de trois jours francs à compter de la date d'enlèvement effectif. Le dépassement du délai donne lieu en cas de litige à l'allocation de dommages et intérêts calculés sur la base de la valeur de 1% du poids fiscal de carcasse par jour à compter de la date d'enlèvement.

**Un document à détenir : le document de pesée :** lorsque le poids ou le poids et classement déterminent le prix, l'acheteur doit fournir à l'éleveur le document de pesée au plus tard au moment du règlement. Il comporte notamment des informations sur l'animal et la carcasse, sur la date et le lieu d'abattage, sur le poids et classement et sur l'usager abatteur. **Il est indispensable en cas de litige.**

**A savoir :** Notion de jours francs. Les jours francs sont les jours entiers de 0 à 24 heures qui suivent le jour de l'événement (ex : accord sur le prix, enlèvement de l'animal), celui-ci ne comptant pas. Lorsque le dernier jour franc tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé (ou prolongé) de droit jusqu'au premier jour ouvrable qui suit.

*Exemple : une bête expédiée le lundi après-midi est abattue le vendredi matin : il y a dépassement du délai d'abattage. Une bête expédiée le jeudi est abattue le lundi : il n'y a pas de dépassement du délai d'abattage.*

*En cas de doute sur l'application des règles en vigueur définies par les accords inter-professionnels, contactez le comité inter-professionnel de votre région (liste et coordonnées sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)).*

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI
Date d'enlèvement	1er jour	2ème jour	3ème jour	Délai prorogé jusqu'au lundi minuit



# Vers des règles sanitaires adaptées aux réalités des fromageries fermières

Extraits de la note de service "mesures de flexibilité dans la filière lait et produits laitiers"



*La réglementation sanitaire européenne est la même pour tous les établissements fabriquant des denrées alimentaires : de la production d'aliments pour animaux, à la restauration collective, en passant par l'industrie agroalimentaire...et même jusqu'aux "fromageries à la ferme" !*

*Or, la dernière réécriture de la réglementation sanitaire, le "Paquet hygiène" de 2006, préconise clairement une application "souple" de la réglementation, selon la taille des établissements et le caractère "traditionnel" des produits fabriqués. La définition plus précise des "souples" accordées (on parle aussi de "flexibilité", ou de "dérogations"), doit être réalisée par chaque Etat membre.*



C'est dans ce cadre qu'au niveau français, après plusieurs mois de discussions entre les représentants professionnels de la FNEC/FNPL\* et le Ministère de l'Agriculture (DGAL\*\*), est parue la note de service du 7 novembre 2011. Cette note donne une liste de mesures de flexibilité (c'est-à-dire les "dérogations" par rapport aux règles générales de la réglementation sanitaire européenne) officiellement acceptées pour les petits ateliers laitiers et fromagers. Même si une note de service n'a pas valeur de texte de

Loi (elle n'est pas opposable devant les tribunaux), elle correspond aux directives transmises par le Ministère à ses services départementaux et elle est donc une "référence officielle".

Voici, ci-dessous, des extraits de cette note concernant des points parfois problématiques dans les rapports entre producteurs et inspecteurs des DDCSPP\*\*\*. Sachant que la note de service est téléchargeable dans sa totalité sur le site de la FNEC : [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr).

## Locaux de fromagerie

**SAS :** "il n'y a pas de prescription sur ce point. L'objectif à atteindre est de bien séparer un secteur propre de l'environnement extérieur... Ce local peut aussi avoir la fonction de vestiaire ou de salle d'emballage-expédition... Il constitue le moyen le plus simple..., mais des conditions de fonctionnement bien définies par le producteur sont acceptées..."

**Sectorisation des locaux :** "la transformation du lait n'est pas concernée par les notions de produits sales et produits propres... le lait, le caillé, le fromage frais, le fromage affiné sont des

produits propres et peuvent se croiser sans risques. Parfois, pour certaines technologies, ce croisement est recherché pour favoriser l'implantation de certaines flores,... et pour d'autres, il est à proscrire"

**Toilettes :** "elles peuvent aussi se trouver dans le logement du producteur si celui-ci est proche de la fromagerie. Dans ce cas, il faut s'assurer que l'ensemble du personnel puisse y accéder..."

**Portes et huisserie en bois :** "... ceci correspond aux exigences réglementaires, à condition qu'aucune dégradation ne soit constatée, et que le nettoyage et l'entretien soient correctement réalisés"

## Equipements

**Lave-mains :** "il doit y avoir un point d'eau à proximité du lieu de traite, approvisionné en savon et essuie-mains jetable ou torchon changé tous les jours... Le lave-mains est effectivement l'équipement le plus approprié mais d'autres équipements sont possibles."

**Désinsecteurs :** "...Les rubans adhésifs peuvent être installés, à condition de ne pas être placés en surplomb de denrées nues."

## Personnel

### Certificats médicaux / visite médicale :

“La Direction Générale de la Santé envisage de modifier la réglementation existante et s’oriente davantage sur la prévention des contaminations par le personnel par le respect des bonnes pratiques d’hygiène... Dans cette période de transition entre ces deux bases réglementaires, la non présentation d’un certificat médical d’aptitude ... ne doit pas entraîner de non-conformité si les dangers liés à l’état de santé du personnel sont connus et qu’il est prévu une organisation reposant sur les BPH et des mesures adaptées en cas d’apparition de blessure, plaie ou maladie.”

**Hygiène et tenue personnelle :** “La tenue utilisée en fabrication doit être différente de celle utilisée en élevage.”

*[Note de la rédaction sur la tenue : ce paragraphe de la note de service donne une liste générale de ce que l’administration considère comme une “tenue complète” : “bottes ou chaussures, vêtements réservés à la fabrication, coiffe adaptée : foulard propre, charlotte, etc.”. La FNEC précise quant à elle dans une note relative à ce texte que “cela ne doit pas conduire à imposer la blouse et la charlotte !”. Ce point reste donc à préciser entre administration et profession au plan national et des négociations au cas par cas sur le terrain semblent donc encore devoir être inévitables à ce stade.]*

**Formation du personnel :** “La formation au GBPH fermier est suffisante pour répondre à l’obligation de formation au système HACCP.”

## Matières

**Germes et cellules dans le lait :** “Le producteur doit analyser le lait matière première. La fréquence est déterminée, sous la responsabilité de l’exploitant, par une analyse de risque, sur la base



d’une évaluation selon le volume produit avec au minimum une analyse trimestrielle. Le producteur peut choisir de remplacer les germes à 30°C par tout autre germe traceur d’hygiène (tels que les staphylocoques à coagulase positive, les coliformes, les E.coli, ...).”

## Fonctionnement

**Présence de moisissures dans les hâloirs, les caves d’affinage et les salles de fabrication :** “Certains types de fabrications fromagères recherchent une flore d’ambiance importante, la présence de moisissures peut être normale. Dans les salles de fabrication, la présence de moisissures est généralement l’indicateur d’un nettoyage ou d’une ventilation insuffisants... [mais] ne constitue pas un défaut majeur dans des zones structurellement moins bien ventilées et moins accessibles.”

**Température des locaux :** “Il n’y a pas lieu de demander un enregistrement permanent des températures des locaux de fromagerie ou des équipements de réfrigération utilisés. L’enregistrement uniquement des non conformités est accepté.”

**Vérification du plan de nettoyage / désinfection :** “L’enregistrement des opérations journalières ne présentent aucune utilité. Il y a surtout intérêt à

l’enregistrement des opérations périodiques de nettoyage/désinfection (plafonds, évaporateurs des groupes frigorifiques,...) ou des opérations exceptionnelles...”

**Enregistrement des non-conformités :** “... les enregistrements peuvent ne porter que sur les non-conformités constatées. Par contre, il est important que des mesures correctives soient prévues dans les fiches personnalisées du GBPH.”

## Plan de maîtrise sanitaire

**Le GBPH en production laitière fermière :** “est l’outil officiellement reconnu par la DGAL pour permettre aux producteurs de conduire une analyse selon les principes de l’HACCP.”

**Vérification du Plan de Maîtrise Sanitaire :** “Un plan d’autocontrôles de la matière première jusqu’aux produits finis, ... correctement construit et appliqué, est recevable comme moyen de vérification du PMS.”

*Ainsi, cette note de service “flexibilité” devrait permettre d’améliorer le dialogue sur le terrain entre producteurs et inspecteurs des DDCSPP. Cette note de service met aussi en avant la nécessité pour chaque producteur laitier fermier d’élaborer un Plan de Maîtrise Sanitaire en se basant sur le GBPH, personnalisé, appliqué, et mis à jour en fonction des besoins.*

**Yolande MOULEM - MRE**

**DDCSPP\*\*:** Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

**\* FNEC :** Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres / **FNPL :** Fédération Nationale des Producteurs de Lait

**\*\* DGAL :** Direction Générale de l’Alimentation, du Ministère de l’Agriculture

**Rappel :** les éleveurs fromagers de PACA financent le service d’appui réglementaire via la cotisation à leur syndicat départemental d’élevage, et à Brebis Lait Provence. Pour toute question sur la réglementation fromagère, ce service leur est accessible au : 04 92 72 56 81 (Yolande MOULEM).



# Rappel sur la notification des mouvements pour les Porcins



Tout détenteur de porcins doit **notifier les mouvements d'animaux dans un délai de 7 jours**, en application des réglementations relatives à l'identification et à la traçabilité. Tout éleveur détenant 1 reproducteur ou 2 porcs est concerné. Cela consiste à transmettre les informations relatives au mouvement d'animaux à la base de données nationale BD porc agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture.

l'éleveur doit **notifier tous les mouvements d'entrée et de sortie de porcins de son site d'élevage, en provenance ou à destination : d'un autre site d'élevage ou d'un abattoir**. Seuls les mouvements de cadavres sont notifiés directement par les établissements d'équarrissage. Les informations à notifier sont celles présentes sur le document d'accompagnement des mouvements que ce soit pour les porcelets, pour les porcs charcutiers ou les reproducteurs.

Comment notifier les mouvements à BDPORC ?

**L'éleveur est responsable de la notification**, il peut la réaliser lui-même ou la déléguer.

● **Je délègue la notification à un tiers (le délégataire)**

Je peux déléguer la notification selon le cas à mon groupement, à l'abattoir, à l'organisme de sélection porcine, à un négociant, ou à un autre éleveur. Attention : je m'assure qu'il est à même de saisir mes mouvements dans BDPORC.

Les documents d'accompagnement à renseigner pour les porcs charcutiers et les porcelets doivent porter sur les informations figurant sur les deux documents ci-après :

  Section Porc		Document d'accompagnement des porcs à l'abattoir N° 1351																									
Nom de l'abattoir et n° d'exploitation: _____ Nom de l'abatteur: _____		<table border="1"> <tr> <th colspan="4">PORCS</th> </tr> <tr> <th></th> <th>NOMBRE</th> <th>TATOUAGE</th> <th>MORTS TRANSPORT</th> </tr> <tr> <td>PORCS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>PORCELETS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL PORCS</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		PORCS					NOMBRE	TATOUAGE	MORTS TRANSPORT	PORCS				PORCELETS				<b>TOTAL PORCS</b>							
PORCS																											
	NOMBRE	TATOUAGE	MORTS TRANSPORT																								
PORCS																											
PORCELETS																											
<b>TOTAL PORCS</b>																											
<b>SITE D'ENLEVEMENT</b> Indicatif de marquage ou n° d'exploitation du centre d'allotement: <b>FR</b> _____ Nom ou Raison sociale: _____ Adresse: _____ CP: _____ Ville: _____ Elevage plein air : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		<table border="1"> <tr> <th colspan="4">ANIMAUX DE REFORME</th> </tr> <tr> <th></th> <th>NOMBRE</th> <th>TATOUAGE</th> <th>MORTS TRANSPORT</th> </tr> <tr> <td>COCHES</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>COHETTES</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>VERRATS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL REFORMES</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		ANIMAUX DE REFORME					NOMBRE	TATOUAGE	MORTS TRANSPORT	COCHES				COHETTES				VERRATS				<b>TOTAL REFORMES</b>			
ANIMAUX DE REFORME																											
	NOMBRE	TATOUAGE	MORTS TRANSPORT																								
COCHES																											
COHETTES																											
VERRATS																											
<b>TOTAL REFORMES</b>																											
Propriétaire si différent: Indicatif de marquage ou n° détenteur pour les négociants : <b>FR</b> _____ Nom ou Raison sociale: _____ Adresse Complète: _____		<table border="1"> <tr> <th colspan="4">Total Général</th> </tr> <tr> <td>Eleveur</td> <td>nb:</td> <td>Chauffeur</td> <td>nb:</td> </tr> <tr> <td><small>sur chargement</small></td> <td></td> <td><small>sur déchargement</small></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">mort:</td> </tr> </table> DEMARCHE QUALITE: VPF <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/> Autre: _____ Viande Rhône Alpes <input type="checkbox"/> CCP <input type="checkbox"/> LR <input type="checkbox"/>		Total Général				Eleveur	nb:	Chauffeur	nb:	<small>sur chargement</small>		<small>sur déchargement</small>				mort:									
Total Général																											
Eleveur	nb:	Chauffeur	nb:																								
<small>sur chargement</small>		<small>sur déchargement</small>																									
		mort:																									
Immatriculation: _____ Transporteur: _____ Chauffeur: _____ n° d'agrément: _____ Dernier Repas le ...../...../..... à .....h..... Enlèvement le ...../...../..... à .....h.....		Déchargement le ...../...../..... à .....h..... Le camion était vide avant le chargement: OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Transfert ou passage centre d'allotement: OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Commentaires: _____																									
NOTIFICATION À Je délègue la notification à _____ BDPORC: _____ (à compléter) sinon cochez la case si vous faites la notification vous même <input type="checkbox"/>																											
<b>INFORMATIONS CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA) et/ou TRANSPORTABILITÉ</b> (sur retour à la grille d'aide à la décision pour la transportabilité des animaux) J'ai des informations ou je n'ai pas d'information <sup>(1)</sup> ICA à transmettre à l'abattoir (1) rayez la mention inutile																											
		Nombre total d'animaux concernés: Porcs <input type="text"/> Réformes <input type="text"/>																									
Chaîne alimentaire	Algueuse causée	Marquage	Nb de Porcs																								
	Antisédatif de salmonelle étiologique	5X ou 6X + boucle rouge rouge	Nb Réformes																								
	Mesure à gestion particulière, entourez: Dioxine Furane PCB Cadmium Plomb Radionucléides	Couleur rouge sur la site (si l'ensemble de lot est concerné : aucun marquage)																									
	Mesures à caractère exceptionnel: corps étrangers, substances dangereuses (nitroside...) Précitez:	Couleur rouge sur la site (si l'ensemble de lot est concerné : aucun marquage)																									
	Abats, boiterie (concernés à la fois par l'ICA et la transportabilité)	Couleur rouge sur la site																									
Transportabilité	Hernie	Couleur rouge sur la site																									
	Morsure de queue	Couleur rouge sur la site																									
	Retournement limité de vagin	Couleur rouge sur la site																									
	Retournement limité de rectum	Couleur rouge sur la site																									
	Lésion cutanée	Couleur rouge sur la site																									
Commentaires ICA et Transportabilité: _____																											
Signature de l'éleveur détenteur		Signature du chauffeur au chargement																									
		Signature abattoir au déchargement																									

Ce document sera obligatoirement signalé par l'éleveur et le chauffeur, faute de quoi, toute consultation sur le nombre et l'heure sera sans objet. Seul le nombre de porc porté sur ce document sera pris en compte.

# Questionnaire

## Un projet pour les filières d'élevage : Votre avis nous intéresse !

Les années 2012 et 2013 vont être des périodes charnières. De nombreuses échéances se profilent (réforme de la PAC, des financements des investissements et de l'appui technique). Afin de préparer dans cette perspective un projet d'accompagnement des filières d'élevage au plus près de la réalité et des besoins des éleveurs, la Maison Régionale de l'Élevage a décidé de faire une enquête de grande envergure, afin de mieux vous connaître d'une part, et de mieux connaître vos attentes et vos besoins d'autre part. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes afin de répondre à ce questionnaire, et de nous le renvoyer par courrier, fax ou mail à l'adresse suivante :

*Maison Régionale de l'Élevage - Route de la Durance 04100 Manosque*

*Fax : 04.92.72.73.13 - Mail : mre@mre-paca.fr et mettre dans objet "questionnaire filière".*

*Vous pouvez également remplir le questionnaire sur Internet à cette adresse : <http://enquete.mre-paca.fr> et cliquer sur "Un projet pour les filières d'élevage".*

**Le traitement de ce questionnaire sera fait de manière anonyme.**

### CONNAISSANCE DE VOTRE EXPLOITATION :

Individuelle  GAEC  EARL  SCEA  Autre ..... Nbre d'associés : .....

Département du siège de l'exploitation : .....

Nom de l'exploitation : .....

Année de naissance du (des) chef(s) d'exploitation : .....

Année d'installation ou de création de l'exploitation : .....

Nombre d'UTH ..... Dont salariés .....

Vous estimez que votre exploitation est :

En phase d'installation  ou d'expansion  En phase de croisière  En phase de fin de carrière   
ou de transmission

Nombre de brebis "viande" : .....

Nombre de chèvres "viande" : .....

Nombre de brebis laitières : .....

Nombre de chèvres laitières : .....

Nombre de vaches allaitantes : .....

Nombre de truies : .....

Nombre de vaches laitières : .....

Nombre de porcs à l'engraissement : .....

Nombre d'équins, ..... dt reproducteurs : .....

Surfaces de l'exploitation en prairies cultivées (graminées ou légumineuses, temporaires et permanentes) : .....

Surface de l'exploitation en céréales destinées aux animaux : .....

Utilisation de parcours (y compris les surfaces non déclarées) : oui  non  combien d'Ha environs ? .....

Pratique de la transhumance : oui  non  ; Estivale  Hivernale

Vous vendez (plusieurs choix possibles !) :

- des animaux vivants finis
- des animaux vivants pour l'engraissement
- du lait à un collecteur  (nbre de litres :.....)
- des animaux reproducteurs
- des animaux vivants pour l'export
- de la viande (ou de la charcuterie)
- des fromages ou des produits laitiers  (nbre de litres transformés :.....)
- Autre .....

De quel service à l'élevage bénéficiez vous :

- Contrôle de performance ou contrôle laitier
- Appui technique
- Réseau de référence

Commercialisation :

- Coopérative  .....% de mes ventes
- Négociant  .....% de mes ventes
- Chevillard  .....% de mes ventes
- Vente directe  .....% de mes ventes
- Autre  .....% de mes ventes

Vous êtes adhérent à une organisation de producteurs non commerciale : oui  non

Vous vendez tout ou partie de vos produits sous un signe officiel de qualité : oui  non

(si oui, lequel : AOC Banon  Label Rouge IGP Agneau de sisteron

AOC Taureau de Camargue  CCP Agneau de l'Adret

Agriculture Biologique  Autre .....)

### VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

*Pour vous, quels seraient vos objectifs prioritaires ?*

Classer par ordre de priorité de 1 à 5 (1 = le plus important)

Vos objectifs prioritaires	A classer de 1 à 5	Commentaires
Augmenter votre revenu		
Améliorer vos conditions de travail		
Augmenter votre temps libre		
Transmettre votre exploitation		
Autres :		

### **Sur votre exploitation quels seraient les points à améliorer en priorité ?**

Classer par ordre de priorité de 1 à 8 (1 = le plus important)

<b>Points à améliorer en priorité afin d'optimiser vos conditions de travail:</b>	<b>A classer de 1 à 8</b>	<b>Commentaires</b>
Amélioration du bâtiment d'élevage		
Améliorations des aménagements des bâtiments (distribution alimentation, traite, circulation animaux, contention...)		
Améliorations du matériel de culture		
Amélioration ou création de parcs et clôtures		
Main d'œuvre (remplacement, groupement d'employeurs)		
Modifier mon organisation de travail (exemple monotraite)		
Informatique électronique		
Autres :		

### **Selon vous quels sont les axes prioritaires pour améliorer votre revenu ?**

Classer par ordre de priorité de 1 à 6 (1 = le plus important)

<b>Vos axes prioritaires pour améliorer votre revenu</b>	<b>A classer de 1 à 6</b>	<b>Commentaires</b>
Augmentation du prix de vente de vos produits		
Augmentation ou optimisation du niveau des primes et aides liés à votre exploitation		
Augmentation de la production de vos animaux (kg de carcasse, production laitière...)		
Augmentation des surfaces		
Augmentation du cheptel		
Autres :		

## Selon vous l'optimisation de la valorisation de votre produit pourrait se faire grâce à ?

Classer par ordre de priorité de 1 à 6 (1 = le plus important)

L'amélioration du niveau de votre revenu par les produits peut se faire grâce à :	A classer de 1 à 6	Commentaires
L'adhésion à un signe officiel de qualité (label rouge, IGP, AOC, AOP, Bio)		
L'adhésion à une autre démarche qualité ou à une marque commerciale		
Un mode de commercialisation en vente directe ou circuit courts		
L'adaptation des produits à un circuit et à une demande particulière (exemple animaux pour la fête de l'Aïd El Kébir en ovin, marché estival sur la côte...)		
La diversification de la production		
Autres :		

## De quel appui ou conseil bénéficiez vous, ou auriez vous besoin ?

Classer par ordre de priorité de 1 à 16 (1 = le plus important)

Besoins prioritaires en appui ou service technique	J'en bénéficie	Besoin à classer de 1 à 16
Conseil en alimentation (rations, analyse fourragère, modalité d'affouragement, coûts...)	<input type="checkbox"/>	
Conseil en reproduction (facteur de réussites de mise à la repro, échographies, insémination ...)	<input type="checkbox"/>	
Conseil génétique et sélection du troupeau	<input type="checkbox"/>	
Conseil en amélioration des conditions de travail (aménagement bâtiment, ergonomie, contention, coûts...)	<input type="checkbox"/>	
Contrôle de performance (lait ou viande)	<input type="checkbox"/>	
Conseil / sanitaire	<input type="checkbox"/>	
Conseil / pastoralisme (estives et parcours)	<input type="checkbox"/>	
Suivi économique (analyse des charges et des produits, marges de progrès)	<input type="checkbox"/>	
Conseil sur l'optimisation des primes et des aides	<input type="checkbox"/>	
Conseil / adaptation de vos productions aux marchés leur commercialisation	<input type="checkbox"/>	
Conseil / employeurs de main d'oeuvre	<input type="checkbox"/>	
Conseil sur la transformation des produits	<input type="checkbox"/>	
Conseil / réglementation	<input type="checkbox"/>	
Conseil juridique	<input type="checkbox"/>	
Formation	<input type="checkbox"/>	
Autres :	<input type="checkbox"/>	

Suite de la page 24



**Association Interprofessionnelle Porcine**  
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PORCELETS  
N° 7251

<p><b>SITE DE CHARGEMENT</b></p> <p>INDICATIF DE MARQUAGE : FR _____ OU N°D'EXPLOITATION : FR _____ Si centre de rassemblement OU N°IMMATRICULATION : _____ Du camion d'origine</p> <p>NOM OU _____ RAISON SOCIALE _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>CODE POSTAL : _____</p> <p>COMMUNE : _____</p>	<p><b>SITE DE DECHARGEMENT</b></p> <p>INDICATIF DE MARQUAGE : FR _____ OU N°D'EXPLOITATION : FR _____ Si centre de rassemblement OU N°IMMATRICULATION : _____ Du camion de destination</p> <p>NOM OU _____ RAISON SOCIALE _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>CODE POSTAL : _____</p> <p>COMMUNE : _____</p>
---	--

ANIMAUX TRANSPORTES									
PORCELETS Pêchés à ou 25 Kg	N° TATOUAGE	N° SEM. DE NAISSANCE	NOMBRE PESÉS	POIDS	DÉCLASSÉS	NOMBRE TOTAL	DONT LEGERS	MORTS TRANSPORT	ABATTOIR
<b>TOTAL</b>									

TRANSPORTEUR : \_\_\_\_\_ CHAUFFEUR : \_\_\_\_\_  
 N° D'AGREMENT : \_\_\_\_\_ IMMATRICULATION : \_\_\_\_\_  
 ENLEVEMENT : le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ DÉCHARGEMENT : le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_\_  
 Le camion était-il vide avant le chargement ? Oui  Non  Le camion est-il vide après le déchargement ? Oui  Non

**COMMENTAIRES :**

DSAP joint ? : Oui  Non   
 Démarche qualité : CCP  Label Rouge  Autre : \_\_\_\_\_

<p><b>SIGNATURES</b></p> <p>ELEVEUR au chargement</p> <p>Notification :                  Oui <input type="checkbox"/> je la réalise moi-même                  Non <input type="checkbox"/> je la délègue à _____</p>	<p>CHAUFFEUR</p>	<p>ELEVEUR au déchargement</p> <p>Notification :                  Oui <input type="checkbox"/> je la réalise moi-même                  Non <input type="checkbox"/> je la délègue à _____</p>
--	------------------	---

En application de l'article 121 de la loi du 23 janvier 1983, le transfert de propriété des porcelets individualisés par le présent bordereau de livraison n'intervient qu'au paiement intégral du prix. Des poursuites pénales seront diligentées à l'encontre des éleveurs qui vendent les porcs à des tiers avant le paiement intégral du prix en totale méconnaissance de la présente clause de réserve de propriété.

Concrètement :

Je le précise sur le document d'accompagnement : "Je délègue la notification à : ...", c'est alors le délégataire qui saisit le mouvement dans BDPORC pour mon compte.

Ou

● Je réalise moi-même la notification par Internet

Concrètement :

- je le précise sur le document d'accompagnement "Cochez la case si vous réalisez vous-même la notification",

- je me connecte sur le site Internet de BDPORC à l'adresse [www.agranet.fr](http://www.agranet.fr),

- je saisis les données présentes sur mon document d'accompagnement.

Si le mouvement a déjà été transmis par un opérateur, alors je devrai seulement valider (ou contester) l'information transmise.

Ou

● Je réalise moi-même la notification par courrier à mon EdE

Concrètement :

- je le précise sur le document d'accompagnement "Cochez la case si vous réalisez vous-même la notification",

- j'envoie par courrier une copie du document d'accompagnement à mon EdE,

- l'EdE saisit le mouvement dans BDPORC pour mon compte.

La BD porc permet de répondre aux réglementations en vigueur et a pour vocation de recenser et de valoriser des informations concernant l'identification des sites d'élevage et d'abattage porcins, des informations sanitaires, des informations sur les démarches qualités et les mouvements d'animaux.

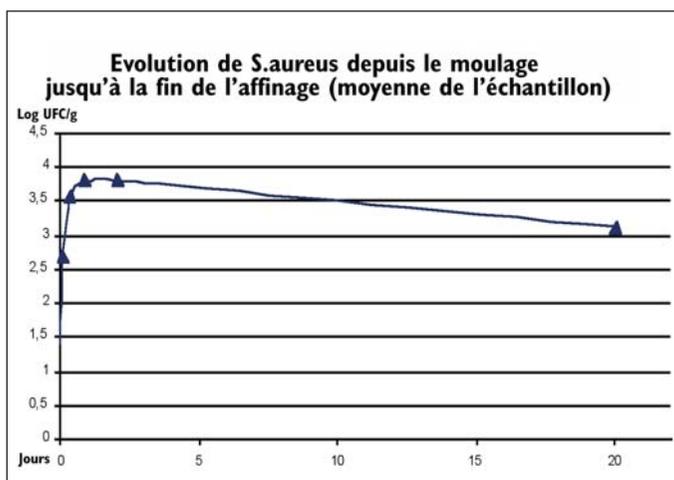
Pour toutes informations complémentaires aller sur le site internet régional [www.evise.fr](http://www.evise.fr) ou sur le site [www.bdporc.com](http://www.bdporc.com).

Liliane DOMERGUE - MRE

# Comment maîtriser les *Staphylococcus aureus* en fabrication de fromages à caillé doux ?



Travailler du lait frais et peu contaminé, assurer une acidification rapide et limiter le refroidissement des fromages après moulage : tels sont semble-t-il les principaux leviers pour limiter la contamination en *S. aureus* des fromages à caillé doux.



Les fromages à caillé doux constituent probablement la famille de fromages la plus sensible aux contaminations en Staphylocoques dorés. Le Banon, la Tome d'Arles ou de Provence cumulent en effet deux "handicaps" : un taux d'humidité élevé et une acidification lente. Un terrain particulièrement favorable aux microorganismes en général, et aux staphylocoques en particulier. C'est pour aider les producteurs à réduire le risque de dépasser les seuils de contamination fixés par la réglementation que la MRE et Actilait ont débuté en 2011 un projet de recherche, l'objectif étant d'identifier des leviers techniques permettant de limiter la contamination des fromages à caillé doux en fromagerie.

Dans une dizaine d'ateliers caprins et ovins fromagers de la région, l'évolution du nombre de Staphylocoques dorés a ainsi été observée à la loupe depuis l'arrivée du lait en fromagerie jusqu'à la fin de l'affinage. En comparant les résultats obtenus dans les différents ateliers et en les mettant en perspective des pratiques fromagères des producteurs, de premières hypothèses ont pu être ébauchées.

**Pic de contamination  
20 heures après le moulage**

Ces travaux permettent tout d'abord de mieux comprendre le comporte-

ment de *S. aureus* dans la fabrication des fromages à caillé doux. On observe ainsi que la vitesse de multiplication du germe est maximale durant le travail en cuve et les 8 premières heures qui suivent le moulage, période pendant laquelle le milieu offre des conditions de vie quasi optimales. La multiplication ralentit ensuite jusqu'à ce que le pic de contamination soit atteint, en général 20 heures après le moulage. Durant l'affinage des fromages, le nombre de *S. aureus* décroît lentement (voir graphique).

Sans surprise, comme dans toute autre fabrication, la contamination initiale du lait reste le principal élément de maîtrise de la contamination des fromages à caillé doux. Mais en caillé doux, la marge de tolérance est faible ! En effet, un lait contenant plus de 100 *S. aureus*/mL donnera irrémédiablement des fromages à caillé doux dépassant au minimum le premier seuil d'alerte réglementaire "m" de 10 000 *S. aureus*/g au pic de contamination, voire le seuil "M" de 100 000 (voir graphique).

Le message est donc clair : seuls des laits contenant moins de 100 *S. aureus*/mL doivent entrer dans la fabrication des fromages à caillé doux ! Cette condition n'est toutefois pas suffisante, des exemples de fromages fortement

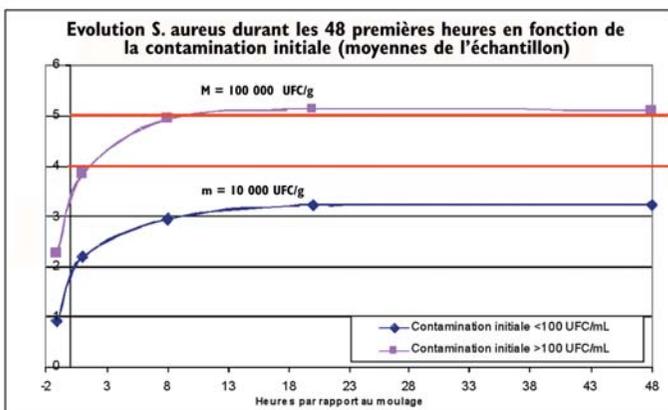
contaminés fabriqués à partir de lait contenant moins de 10 S. aureus/mL l'attestent. Certaines pratiques semblent donc présenter un risque, même en cas de faible contamination. C'est le cas notamment du report du lait au froid qui est à proscrire lorsque l'on fabrique des fromages à caillé doux : certes, les S. aureus ne se multiplient pas dans du lait à 4°C pendant la nuit, mais ils profitent de cette période pour se mettre en "ordre de bataille" et attendent sagement que la température redevienne favorable pour "lancer l'assaut" au pas de charge. Pour limiter ce risque, une règle d'or : ne fabriquer des fromages à caillé doux qu'avec du lait frais dans un délai de deux heures maximum après la traite.



Un refroidissement modéré du caillé en moules et une acidification suffisamment rapide permettraient de limiter la multiplication des S. aureus dans les fromages à caillé doux.

Il ressort clairement que plus l'acidification en moules des fromages est lente et plus la multiplication des S. aureus est rapide. Ceci n'est pas surprenant : les S. aureus supportent mal les milieux

La vitesse de refroidissement des fromages semble également avoir des conséquences sur la vitesse de multiplication des S. aureus. Il s'avère en effet que les fromages qui subissent un refroidissement rapide et intense durant l'égouttage en moules favorisent la multiplication du germe, probablement en raison d'une activité réduite des flores concurrentes (bactéries lactiques, levures,...). L'objectif est donc que la température à cœur des fromages soit supérieure à 21°C huit heures après le moulage et supérieure à 20°C le lendemain. Attention donc à la température de la salle de fabrication !



## Acidification et refroidissement des fromages

Les résultats de l'étude montrent également que quelle que soit la contamination initiale du lait, les fromages de certains ateliers semblent plus propices à la multiplication des staphylocoques dorés que d'autres. Pour comprendre ces différences, il a fallu chercher du côté des paramètres de fabrication.

acides. En plus de permettre l'égouttage du caillé, la production d'acide par les bactéries lactiques est donc un rempart efficace contre les staphylocoques. Ainsi, il est impératif que le pH des fromages soit inférieur à 6,45 huit heures après le moulage et qu'il soit au maximum égal à 5,20 vingt heures après moulage. Dans le cas contraire, un apport de ferment (sérum acide par exemple) est nécessaire.

A présent que des leviers sont identifiés, il reste aujourd'hui à les tester dans des fabrications expérimentales, afin d'une part de confirmer ou non leur pertinence et d'autre part de savoir dans quelle mesure ils permettent de réduire le développement des S. aureus dans les fromages. C'est l'objet de la suite des travaux qui se déroulera cette année à Carmejane.

**Emilien FATET**  
**Actilait Carmejane**



## Une démarche nouvelle pour élaborer les objectifs de sélection en ovins allaitants



**A la base d'un schéma racial, il y a un objectif de sélection : c'est le cap à tenir, pendant au moins une dizaine d'années sous peine d'inefficacité. Cet objectif se compose d'une liste de caractères à améliorer et de priorités relatives à donner à chacun d'entre eux. Ceux qui gèrent les schémas de sélection savent combien il est difficile de définir un objectif à long terme et à le traduire dans les faits.**

Dans la pratique actuelle, des indices ont été construits pour donner une valeur globale aux reproducteurs, en combinant plusieurs caractères. C'est le cas de l'indice calculé pour les mâles qui sont rassemblés dans les SCI (Stations de Contrôle Individuel). Leur indice dit "de synthèse" est déterminé en accordant à chaque caractère un poids relatif propre à l'objectif de la race. Par exemple l'indice de synthèse de SCI utilisé par la race Blanche du Massif Central est construit de la manière suivante :

Indice SCI = 1 \* GMQ + 1 \* PAT  
+ 2 \* Gras + 3 \* DM  
GMQ = Gain moyen quotidien pendant la phase de contrôle  
PAT : Poids à 130 jours  
DM : Développement Musculaire.

Jusqu'ici le choix des pondérations se faisait selon l'importance que l'on accordait au caractère sans réellement connaître son impact économique.

**Objectif : calculer l'impact d'une amélioration des performances génétiques sur le revenu économique de l'élevage**

Une nouvelle démarche consiste à

estimer le gain économique que procure l'amélioration de chaque caractère. On peut ainsi proposer un objectif de sélection "économique" dans lequel le poids de chaque caractère dépend de son impact sur la marge brute de l'élevage.

Ce travail est complexe car il doit être fait dans le contexte particulier de chacun des principaux systèmes de production et des différentes filières rencontrées dans la race. Il faut modéliser le fonctionnement de l'élevage et détailler l'enchaînement de tous les facteurs ayant un effet sur les produits et les charges de l'atelier ovin.

Un programme de ce type est engagé, à titre expérimental, par l'Institut de l'Élevage, avec la race Blanche du Massif Central. Il nécessite l'utilisation de nombreuses références technico-économiques mobilisées en collaboration avec l'INRA (Toulouse et Theix), les Réseaux d'Élevages (Institut de l'Élevage et Chambres d'Agriculture) et la Station expérimentale de FEDATEST. A l'ensemble de ces données s'ajoutent les références accumulées via les élevages en contrôle de performances.

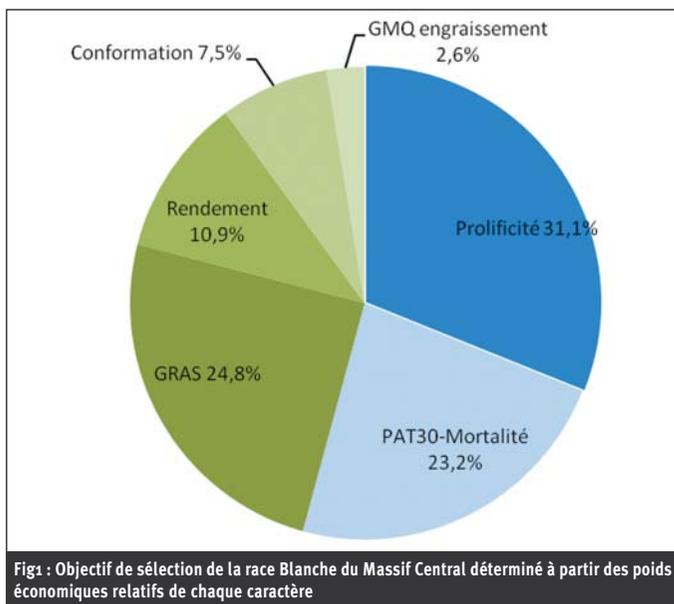
**1 kg de PAT<sub>30</sub> en plus, c'est 570 € de marge brute supplémentaire pour un troupeau de 100 brebis !**

Les premiers résultats, obtenus en race Blanche du Massif Central, ont permis par exemple de déterminer l'impact de certains caractères, comme l'amélioration du PAT<sub>30</sub> (Poids Age-Type 30 jours) des agneaux, sur la marge brute de l'éleveur.

L'amélioration du PAT<sub>30</sub> dans un troupeau va induire une réduction du taux de mortalité et une diminution de l'âge à l'abattage. On a ainsi estimé que, dans un système trois agnelages en deux ans, la réduction du taux de mortalité atteignait 2 à 5 points en fonction de la taille de la portée. Côté durée d'engraissement, la diminution est de 5 à 6 jours avec comme conséquences :

- Une proportion supérieure d'agneaux labellisés
- Une réduction de la quantité de concentré nécessaire

Au final, en Blanche du Massif Central, l'augmentation d'un kg de PAT<sub>30</sub> permet un gain de 570 € de marge brute pour 100 brebis dans un système trois agnelages en deux ans.



Ainsi, comme décrit dans la figure 2, on ne parlerait plus de brebis avec un index PAT30 de 20 grammes par jour et un index prolificité de + 0,02 agneaux par mise bas. On parlerait de brebis dont la valeur génétique est de + 3,6 €.

Le programme de travail sur les objectifs de sélection réalisé par l'Institut de l'Élevage en partenariat avec l'INRA et ROM Sélection a bénéficié du concours financier de FRANCE AGRIMER.

**Agathe CHEYPE,  
Jérôme RAOUL  
Institut de l'Élevage**

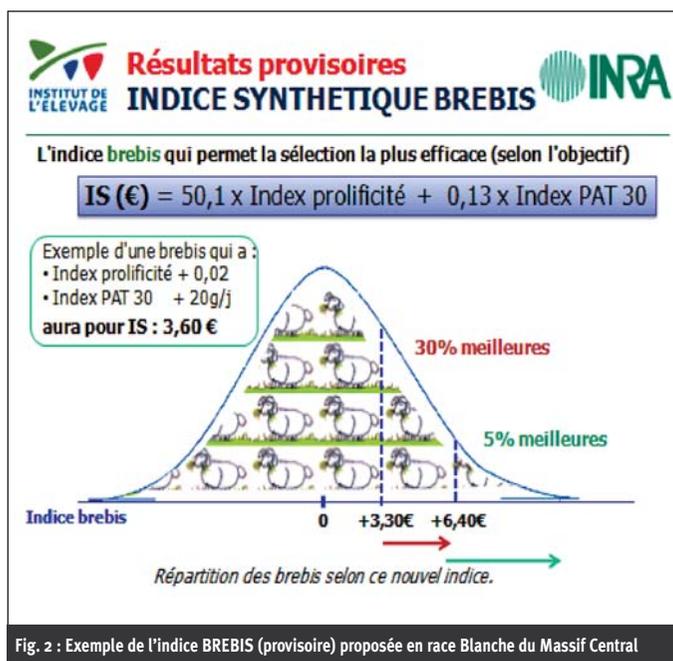
### Un objectif de sélection basé sur des données économiques

Une fois que l'on connaît l'impact de chaque caractère sur la marge brute, il est possible de classer les caractères les uns par rapport aux autres en leur attribuant un poids économique. On obtient ainsi un objectif de sélection "économique" de la race. La figure 1 montre qu'en Blanche du Massif Central, l'amélioration de la prolificité représente 31,1% de l'objectif de sélection "économique".

Par ailleurs cette étude rend possible l'expression des index, non plus dans l'unité physique du caractère mais en euros. Si le système en cours de test est concluant, il pourrait alors permettre d'exprimer la valeur génétique d'une brebis ou d'un mâle en euros.

### Vers des index en Euros ?

La mobilisation de l'ensemble de ces données a permis d'évaluer le gain économique de l'amélioration de nombreux caractères tels que la prolificité, la croissance après sevrage, le gras ou encore le rendement. Ce travail permet aux responsables du schéma de la race Blanche du Massif Central de raisonner leur objectif de sélection sur des bases économiques.





## OS Races Ovines du Sud-Est Bilan de la campagne 2011

*L'année 2010 a été marquée par la création de l'Organisme de Sélection (OS) Races Ovines du Sud-Est au sein de la Maison Régionale de l'Élevage (MRE) PACA en partenariat avec Rhône-Alp'Élevage.*

*En 2011, l'OS a entamé son rythme de croisière pour certaines missions, comme le centre d'élevage, tout en continuant à progresser notamment avec la reprise des inséminations artificielles en Mérinos d'Arles.*

*Crédit photo : OS Rose-Coram*

### Organisation

L'OS fonctionne autour d'un Comité de pilotage et de Comités de race qui sont animés par Claire Jouannaux, salariée à la MRE. La mise en place de délégations de mission entre l'OS et les Chambres d'Agriculture, les EDE et les coopératives permet de désigner un technicien référent pour chaque éleveur. De plus, un partenariat est en train de se mettre en place entre l'OS et l'EDE Régional PACA.



*Béliers Mérinos d'Arles en centre d'élevage*

### Base de sélection en diminution : éleveurs Préalpes du Sud mobilisez-vous !

Pour 2011, le nombre d'éleveurs en base de sélection est stable pour les Mérinos d'Arles : 17 éleveurs et 13 150 brebis et les Mourérous : 16 éleveurs et 4 200 brebis. Par contre il est en baisse pour les Préalpes du Sud : 13 éleveurs et 5 000 brebis.

*L'OS est actuellement à la recherche de nouveaux éleveurs sélectionneurs Préalpes du Sud.*

*Pour tout renseignement, vous pouvez joindre l'OS (contact en fin d'article).*

### Le Centre d'élevage au rythme de croisière

Centre d'élevage 2011	Mérinos d'Arles	Mourérous	Préalpes du Sud
<b>Entrées</b>	Mars 2011	Janvier 2011 et juillet 2011	Janvier 2011 et juillet 2011
<b>Sorties</b>	Septembre 2011	Septembre 2011 et février 2012	Juillet 2011 et janvier 2012
<b>Nombre de béliers rentrés</b>	136	43	137
<b>Nombre de béliers pour le centre d'IA</b>	2	0	5
<b>Nombre de béliers à la vente</b>	<b>118</b>	<b>40</b>	<b>124</b>
<b>Prix moyen de vente</b>	355 €	313 €	321 €
<b>Prix moyen de pension</b>	164 €	162 €	163 €

Par rapport à 2010, le nombre de béliers rentrés en centre d'élevage a augmenté en Mourérous : +63% et est relativement stable pour les Préalpes du Sud : +4% et les Mérinos d'Arles : -8%.

## Caractéristiques génétique des béliers en centre d'élevage

Performances béliers 2011	Mérinos d'Arles	Mourérous	Préalpes du Sud
% d'agneaux issus de mères à béliers	89%	70%	67%
% d'agneaux issus de mères à agnelles	8%	5%	22%
% d'agneaux issus d'IA	-	-	29%
Index valeur laitière moyen	+19	-	+20
Index prolificité moyen	0.00	0.00	+0.02
% béliers ARR/ARR	100%	100%	96%*

\* Depuis juillet 2011, tous les béliers Préalpes du Sud rentrant en centre d'élevage sont ARR/ARR.

## Généalogie, indexation et qualification en élevage

Performances en élevage 2011	Mérinos d'Arles	Mourérous	Préalpes du Sud
Nombre de femelles nées avec père et mère connus	19%	0%	35%
Index valeur laitière moyen	+2	-	+1
Index prolificité moyen	0.00	0.00	0.00
% de mères à béliers	19%	37%	22%
% de mères à agnelles	32%	18%	23%



Crédit photo : OS Rose-Coram

## Résultats du programme tremblante en élevage

Génotypage tremblante 2011	Mérinos d'Arles	Préalpes du Sud
% animaux ARR/... *	52%	50%
% animaux ARR/ARR	21%	22%

\* Pourcentage d'animaux enregistré dans les élevages ayant au moins un allèle ARR (le 2ème n'étant pas VRQ).

En race Mourérous, seuls les béliers rentrant en centre d'élevage sont génotypés.

## Inséminations artificielles (IA) : reprise en Mérinos d'Arles

Insémination artificielle 2011	Mérinos d'Arles	Préalpes du Sud
Nombre de doses d'IA	430	382
Taux de réussite moyen à l'IA	55%	56%

Le nombre de doses d'IA posées chez les éleveurs sélectionneurs Préalpes du Sud a fortement diminué entre 2010 et 2011 : -28%. La principale cause est la démission d'éleveurs de la base de sélection.

*Si vous êtes intéressés par l'IA en race Préalpes du Sud ou Mérinos d'Arles, vous pouvez commander des doses auprès des coopératives Bergers du Soleil et Prov'Alp ou l'OS.*



Crédit photo : S. Bonnevie

### Contacts

OS Races Ovines du Sud-Est : 04.92.72.56.81  
Bergers du Soleil : 04.92.61.45.00  
Prov'Alp : 04.92.53.98.11

Claire JOUANNAUX  
MRE



# Essai de mise en lutte précoce des agnelles

(essai terrain réalisé par la coopérative Bergers du Soleil au GAEC les Iris)



**Cet essai terrain s'est déroulé au GAEC les Iris, 84390 SAULT, le troupeau Mérinos est composé de 640 brebis dont 90 agnelles. Les agnelles sont gardées sur l'agnelage principal (avril/mai). Elles sont donc âgées de moins de 8 mois lors de la mise en lutte du 20 novembre au 20 décembre. La coopérative des Bergers du Soleil a donc élaboré un protocole avec l'objectif de dépasser 70 % de fertilité. La coopérative des Bergers du Soleil s'est même engagée à fournir gratuitement un traitement de synchronisation des chaleurs (pour une lutte de rattrapage au printemps) en cas d'échec du protocole.**

**Réussir une lutte c'est un peu comme réussir un gâteau, il faut les bons ingrédients :**

• **Les agnelles :**

❖ Leur poids :

Il est important que les femelles mises à la reproduction aient atteint les deux tiers de leur poids vif adulte. Dans cet élevage où les brebis adultes pèsent environ 70 kg, il faut donc que les agnelles pèsent au moins 46 kg pour être mises en lutte. Il est donc nécessaire de choisir les femelles les plus développées ; de surveiller leur croissance en réalisant des pesées mensuelles qui permettent d'une part d'ajuster leur ration mais aussi de connaître précisément leur croissance.

❖ La saison de reproduction :

Le choix de la saison de reproduction va agir sur la fertilité. En effet, la saison sexuelle naturelle de reproduction des ovins est l'automne : lorsque les jours diminuent. Les agnelles fabriquent naturellement une hormone pendant la nuit : la mélatonine. Donc plus les nuits sont longues, plus élevée sera la sécrétion de mélatonine. Ceci est d'autant plus important pour des agnelles juste pubères et très peu cyclées.

❖ Leur maturité sexuelle

Les agnelles atteignent généralement leur maturité sexuelle entre six et huit mois, cependant pour que la fertilité à la première saillie soit élevée, il est préférable que les agnelles aient été déflorées au préalable soit par un bélier vasectomisé (mais cela reste aléatoire si les agnelles ne viennent pas en chaleur), soit manuellement ce qui est plus fiable. La première fois que le bélier saillit l'agnelle en période de lutte il provoque un saignement. Les globules blancs contenus dans ce sang détruisent et perturbent les spermatozoïdes. Il vaut donc mieux que ce saignement soit cicatrisé avant la lutte.

• **Les béliers :**

On utilise des béliers expérimentés, ils ont déjà lutté au moins une fois, ils sont plus ardents. Il faut prévoir au moins un bélier pour 30 agnelles. On a utilisé 4 béliers pour le lot de 90 agnelles qui ont été luttées avec 50 brebis, soit un bélier pour 35 agnelles.

**Préparation de la recette :  
une préparation de choc un mois avant la lutte**

• **Préparation des agnelles :**

❖ L'état sanitaire

Une fois les agnelles choisies (vérifier

qu'elles pèsent au moins 46 kg), il faut les préparer, les bichonner.

Cela commence par :

- Le parage, car même sur des agnelles de 7-8 mois un parage d'entretien est souvent nécessaire.
- La tonte (éventuellement au sabot), va stimuler l'appétit des animaux, qui vont donc être en prise de poids.
- Une analyse coprologique et un drogage si nécessaire.

Toutes ces manipulations sont à réaliser au minimum un mois avant la lutte, cela évitera d'avoir à manipuler les animaux quelques mois plus tard pendant la lutte ou pendant leur gestation ce qui est déconseillé.

❖ L'alimentation

Un mois avant la lutte, l'alimentation énergétique des agnelles doit augmenter progressivement. Ceci pour qu'elles accélèrent leur prise de poids jusqu'à la lutte. Pour faire efficacement ce flushing, on a commencé en donnant 250g de céréales par jour et augmenté jusqu'à 500g. Il ne faut pas négliger les besoins en vitamines et minéraux qui peuvent être comblés soit par des pierres enrichies laissées en libre service, soit par des cures.

• **La préparation des béliers**

La préparation des béliers est importante. Sachant que la fabrication d'un sper-

## Témoignage de Virginie BOCQUET et Sébastien TAMISIER GAEC les Iris

matozoïde prend deux mois et les températures élevées (fièvres, coups de chaleur, fumier trop chaud...) pénalisent la semence. Nous avons proscrit tous les traitements 60 jours avant la lutte. De même nous avons réalisé les interventions de préparations suivantes :

- Le parage des pieds permettant des aplombs stables pour la gymnastique...
- Le déparasitage, s'il est nécessaire permet d'avoir des béliers sains et en pleine forme pour la lutte.

Voilà, vous avez tous les ingrédients pour réussir la lutte de vos agnelles !

### Conclusion :

Avec 75,5 % de fertilité sur des agnelles de moins de 8 mois à la lutte, et avec un gain économique de près de 2 000 €, le bilan de cette expérience est particulièrement positif. Ceci malgré le fait que notre objectif de 46 Kg n'ait pas été atteint.

De plus cet essai nous a permis de mieux connaître la croissance des agnelles, grâce aux pesées mensuelles. Mais aussi, et nous n'y avions pas pensé au début, les multiples manipulations ont rendu les agnelles beaucoup plus dociles, ce qui était très net le jour des échographies et qui donc facilitera aussi toutes les interventions futures. Enfin, les agnelles obtenues présentent un très bon développement corporel pour leur âge.

En analysant les résultats de croissance (voir la courbe) il apparaît que la croissance a flanché dès le milieu de l'été. Ainsi, la croissance moyenne de 114 g/jour ne pouvait pas nous permettre d'atteindre notre objectif. Il nous aurait fallu environ 150 g/jour pour cet objectif.

Pour les agnelles de 2012 nous devons donc revoir un peu notre copie...

Ainsi, pour améliorer encore un peu les résultats en 2012 (si c'était encore possible !), l'objectif est de conserver une croissance d'au moins 150 g/jour. Pour cela nous proposerons à l'éleveur de faire une pesée des agnelles tous les

15 jours (pour pouvoir réagir vite en augmentant la ration si la croissance se tasse) et d'augmenter les apports protéiques de la ration par la distribution de foin de légumineuses ou de graminées jeunes ou de 80 g/jour de complémentaire azoté avec les 250 g d'orge. Ceci pour sécuriser la ration sans risquer d'engraisser les agnelles.

Alors rendez vous dans un an pour la suite de ce passionnant feuilleton !

### Rentable ?

Les agnelles ont consommé 84 kg d'orge de la phase de croissance à la mise bas, soit un surcoût alimentaire de 12,60 €.

A cela il faut rajouter la tonte (1,70 €), et les apports minéraux et vitaminiques (2,44 €). Le surcoût lié à la mise en lutte des agnelles est donc de 16,74 € par agnelle.

Sans aucune préparation, le taux de fertilité aurait été de 30 %, c'est ce que nous constatons souvent dans les troupeaux.

Avec cette préparation spécifique, le taux de fertilité est de 76 %. Sur ce lot de 90 agnelles, cela représente 68 brebis pleines, contre 27 avec une fertilité de 30 %, soit 38 agnelles gestantes en plus.

Sachant que les agneaux sont vendus en moyenne 97 €, avec un coût d'engraissement de 30 € et 16,74 € de préparation, ces agnelles ont donc rapporté 1910 €

$$(97 \text{ €} - 30 \text{ €} - 16,74 \text{ €}) = 50,26 \text{ €} ;$$

$$50,26 \times 38 = 1910 \text{ €}.$$

C'est donc rentable !

### S. Behety - Bergers du soleil

#### LES RESULTATS :

- Croissances :
- Moyenne : 114 g/jour
  - Maxi : 148 g/j • Mini : 78 g/j
- Poids à la mise en lutte :
- Moyenne : 42,10 Kg
  - Maxi : 50 Kg • Mini : 33 Kg

#### LES RESULTATS :

- Fertilité à l'échographie :
- Nombre de pleines : 68
  - Nombre de vides : 22
  - Taux de fertilité : 75,5%
  - 68% des agnelles vides (15) ont une croissance inférieure à la moyenne !



“En juin 2011, les échographies ont révélé une fois de plus que nos agnelles, âgées de 11 mois pour leur première mise en lutte en mars, avec introduction de béliers vasectomisés 15 jours avant et flushing alimentaire, ne “passent” pas au bélier à contre-saison. Seules 5 % d'entre elles mettent bas en août.

Contrariés d'avoir des primipares de 2 ans, voire de 3 ans (environ 10 %), nous avons voulu tenter de mettre nos agnelles en lutte plus jeunes, à 7 mois, fin novembre comme le gros du troupeau, en saison naturelle.

Pour y parvenir, et à notre demande, les techniciens de “Bergers du Soleil” ont spécialement établi un protocole de conduite pour notre lot d'agnelles, nées en avril 2011, à mettre en place dès leur sevrage en juillet.

Conduire ce lot à part n'a pas toujours été simple en terme d'organisation. Et cette conduite a généré un coût supplémentaire de 20 € / agnelle (alimentation et tonte). Mais quand nous avons vu le résultat suite aux échographies de février dernier (75 % de fertilité), nous étions récompensés !

Grâce à cette entrée en production plus précoce, notre taux de fertilité global est aujourd'hui de 96 % contre 85 % auparavant. Et avec un taux de mortalité d'env. 10 %, nous devons voir notre productivité numérique approcher les 1,1 agneaux / brebis / an au lieu de 0,9 ; ce qui est correct vu notre système d'un seul agnelage par an et notre prolificité peu élevée (25 à 30 %). Enfin, la complémentarité dès leur sevrage a permis à nos agnelles de développer une carcasse plus importante que d'habitude.

Alors, oui, nous renouvelons l'expérience en 2012 ! Et nous la renouvelerons encore jusqu'à pouvoir conforter ces résultats qui semblent aujourd'hui positifs.”



## La Brucellose porcine

La Brucellose des porcs est une maladie contagieuse qui se manifeste le plus souvent par des avortements, mais d'autres symptômes peuvent apparaître : orchite chez les verrats, arthrites, abcès. La Brucellose porcine est due à *Brucella Suis*, mais il existe plusieurs types de souche qui ne présentent pas les mêmes risques pour l'homme. Ainsi, la souche Biovar 2 de *Brucella Suis* (qui jusqu'à maintenant a concerné l'ensemble des foyers en France) est peu ou pas pathogène pour l'homme. Par contre les souches des Biovar 1 et 3 de *Brucella Suis* ont une pathogénicité très élevée et leur présence a été rapportée en Europe Centrale. Seuls les porcs pubères excrètent réellement et massivement des *Brucella*. La contamination des porcs domestiques s'effectue le plus souvent par l'intermédiaire de la faune sauvage (sangliers, lièvres,...)

Ainsi, en cas de suspicion de Brucellose (le plus souvent avortements en élevage plein air), des prélèvements sanguins et des écouvillons vaginaux pour recherches bactériologiques doivent être effectués sur les truies avortées.

Lors de sérologie positive avec avortement, l'élevage est mis sous APMS (Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance). Aucun porcin ne peut sortir ou entrer de l'exploitation, tous les animaux présents doivent être recensés et des prélèvements sanguins doivent être effectués sur tous les reproducteurs et des écouvillons sur les truies avortées. Plus l'écouvillon est effectué précocement vis-à-vis de l'avortement plus la possibilité d'isoler la *Brucella* est importante. Lorsque les avortements sont anciens (plus de 15 jours), il peut être nécessaire de recourir à un abattage diagnostic de la truie avortée. La recherche bactériologique doit être entreprise rapidement car la souche isolée conditionne la valorisation des porcs abattus.

La confirmation de l'infection et un APDI (Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Infection) est pris sur l'élevage si l'un des cas suivant se présente :

- La bactérie *Brucella* est isolée par le laboratoire.
- Au moins 10 % des reproducteurs sont positifs aux deux tests sérologiques.

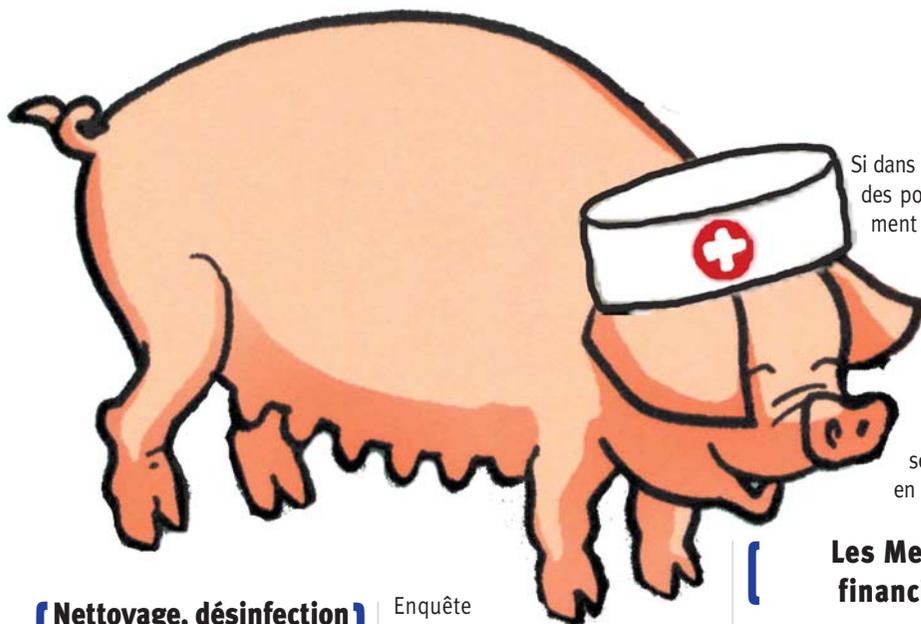
Alors le typage de la bactérie va permettre de déterminer la conduite à tenir lors de l'abattage des animaux :

### ➔ Ainsi, lors de l'isolement de *Brucella Biovar 2*

- L'ensemble des reproducteurs doit être abattu avec un laissez-passer.
- Les viscères, ganglions et le sang sont saisis et envoyés à l'équarrissage.
- Les carcasses des reproducteurs et des porcs charcutiers peuvent être valorisées normalement.
- Les porcs sevrés peuvent être envoyés en post sevrage sans laissez-passer et les porcs gras sont conduits à l'abattoir sans laissez-passer, ils doivent être abattus avant d'avoir atteint leur maturité sexuelle.

### ➔ Lors de l'isolement d'un type différent de *Brucella Biovar 2* ou que la bactérie n'a pas pu être typée

- L'ensemble des reproducteurs doit être abattu avec un laissez-passer.
- Les viscères, ganglions et le sang sont saisis et envoyés à l'équarrissage.
- Le traitement thermique des viandes à 65°C à cœur est obligatoire et un laissez-passer accompagne les carcasses jusqu'au lieu de traitement. Lorsque que cette valorisation n'est pas possible, la destruction des carcasses est envisageable, les carcasses saisies sont envoyées à l'équarrissage.
- Les porcins sevrés peuvent être envoyés en post sevrage sous laissez-passer. Ils doivent être engraisés dans une unité sans contact avec des porcs reproducteurs. Cette unité sera mise sous APMS et les animaux en fin d'engraissement sont conduits à l'abattoir sous laissez-passer et les carcasses subissent le même traitement thermique que les carcasses des reproducteurs.



Si dans cette exploitation des porcs à l'engraissement et des futurs reproducteurs non pubères sont issus de l'exploitation infectée, ils subiront les mesures requises selon le Biovar en cause.

### Nettoyage, désinfection et vide sanitaire

Le lisier doit être stocké pendant plusieurs semaines et traité. Les parcelles plein air doivent être traitées à la chaux vive puis retournée.

Le vide sanitaire est de 1 mois pour les bâtiments et de 3 mois pour les parcelles en plein air (après le nettoyage et la désinfection).

### L'enquête Epidémiologique

Enquête en amont : a pour objectif de déterminer l'origine de l'introduction dans l'exploitation. L'enquête porte sur les 6 mois qui précèdent la mise sous surveillance en étudiant les mouvements d'animaux sauvages et domestiques. Un APMS sera posé sur les exploitations "amont". Lorsque l'hypothèse de la transmission par la faune sauvage est la plus probable, les APMS ne sont pas posés sur les exploitations amont.

Enquête en aval : quelque soit l'origine de l'infection, la liste des exploitations en aval est établie et un APMS est posé et une visite est effectuée dans ces exploitations.

Si dans cette exploitation des reproducteurs en service sont issus de l'exploitation infectée, ils sont abattus sans délai et font l'objet de prélèvements diagnostics.

### Les Mesures financières

Lors d'abattage total une expertise est effectuée dans l'élevage et le montant de la prise en charge tient compte de la valorisation ou non de la viande. En élevage plein air l'indemnité ne sera apportée qu'en présence des clôtures réglementaires.

**Laure EON**  
Vétérinaire A3P





# Le Virus de Schmallenberg (SBV)

Si des maladies connues de longue date dans les élevages ont été maîtrisées ou éradiquées ces dernières années, la Fièvre Catarrhale et la Besnoitiose bovine ont mis sur le devant de la scène les maladies émergentes. Les éleveurs Européens sont aujourd'hui confrontés au virus de Schmallenberg, même s'il est encore trop tôt pour avoir une vision claire du problème, les données collectées dans les premiers foyers permettent de se faire une idée de l'impact de la maladie.

## Un virus émergent

Ce virus était encore inconnu il y a quelques mois, il n'est pas importé d'une autre région du monde, c'est une émergence vraie. Il présente toutefois des similitudes avec des virus connus en Aise et en Océanie. Bien que l'on n'ait encore aucune certitude sur ce nouveau virus, on peut déduire un certain nombre d'informations des connaissances acquises sur les virus de la même famille. Il est notamment très peu probable qu'il soit transmissible à l'homme.

C'est une maladie vectorielle des ovins, bovins et caprins transmise par les mêmes insectes que la FCO. Son apparition dans la même zone géographique que cette dernière pose donc de nombreuses questions sur les possibilités d'introductions de nouvelles maladies en Europe.

Fin mars 2012, 8 pays européens ont déclaré plus de 3 000 exploitations touchées par le Virus de Schmallenberg, la progression est très rapide. Si, pour le moment la maladie, concerne essentiellement des troupeaux ovins il n'est pas exclu que les

bovins soient touchés dans les mois à venir.

## Symptômes

Dans la plupart des cas, l'infection passe inaperçue chez les animaux adultes. Une baisse de production associée à de la fièvre et de la diarrhée peuvent toucher les vaches laitières. Si une femelle est contaminée en début de gestation, le virus provoque des malformations des fœtus avec parfois des avortements mais généralement la gestation se poursuit jusqu'à terme. On ne se rend compte du passage du virus dans le troupeau qu'au moment de la mise bas. Les foyers détectés dans les élevages ovins début 2012 concernent des lots mis en lutte entre début août et mi-septembre 2011.

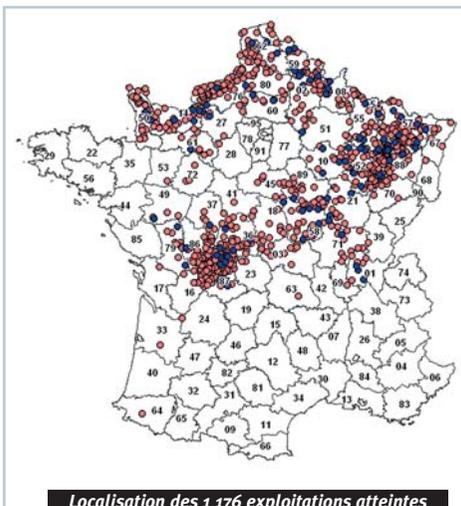
Les malformations les plus régulièrement observées sont :

- un blocage des articulations
- des anomalies du port de tête
- des anomalies de la colonne vertébrale

Certains animaux naissent vivants mais avec de graves troubles nerveux. Les symptômes sont les mêmes sur les différentes espèces.

## Impact sur les troupeaux

D'après les premières informations collectées par les GDS dans les élevages ovins touchés les problèmes liés au SBV



Localisation des 176 exploitations atteintes de SBV au 05/04/2012 - (Source : DGAI)

concernent en moyenne 15 % des femelles avec une forte variabilité (10 % dans 31 % des exploitations enquêtées, 10 à 30 % dans 47 % des exploitations et >30 % dans 22 % des exploitations). Lors de naissances multiples, les malformations ne concernent pas forcément tous les agneaux.

Il faut également noter qu'environ 2 % des brebis meurent des suites d'un agnelage difficile.

Le nombre de foyers bovins (104) et caprins (12) est trop faible pour avoir des informations sur l'impact de la maladie.

## Diagnostic

Le SBV doit être suspecté dès la naissance du premier animal malformé. La confirmation du diagnostic était initialement réalisée par la mise en évidence du virus sur les organes de cet animal, de préférence sur le cerveau. Elle maintenant réalisée par une recherche sérologique ELISA.

Ce test peut également permettre de repérer les brebis atteintes par le virus.

En cas de suspicion prévenez votre vétérinaire sanitaire qui réalisera les prélèvements. L'intégralité des frais est prise en charge par l'Etat tant que moins de 5 cas ont été confirmés dans le département et jusqu'au 31/05/2012 pour les petits ruminants et au 30/08/2012 pour les bovins. Le dispositif sera revu à ces échéances.

## Réglementation

Le SBV n'est soumis à aucune contrainte réglementaire et il n'existe pour le moment aucune volonté de le réglementer au

niveau Européen. Certains pays hors Union Européenne ont pourtant fermé leurs frontières aux ruminants des pays touchés (Russie et Ukraine notamment). Pour le moment ces restrictions ne touchent pas les principaux débouchés à l'export des éleveurs de la région.

## Prévention

Il n'existe pas pour le moment de prévention efficace. L'expérience de la FCO nous a montré que la prévention contre les maladies vectorielles était complexe à mettre en œuvre. La désinsectisation est coûteuse mais surtout peu efficace et pose des problèmes environnementaux.



**Blocage des articulations chez un veau**  
(source : Ann-Brigitte CAU)

La mise au point d'un vaccin est évoquée mais n'est pas encore d'actualité.

## Risque pour la région

Malgré quelques suspicions infirmées les mises-bas de printemps se sont bien passées dans la région, il y a donc très peu de risques que le virus ait été présent l'automne dernier. Il reste maintenant à savoir si le virus a

pu survivre dans les zones touchées et s'il s'est propagé pendant l'hiver. Si c'est le cas et que des vecteurs contaminés étaient présents dans la région au moment de la lutte de printemps nous en constaterons les effets à l'automne.

Au-delà de la capacité du virus à se maintenir en période hivernale, il reste encore beaucoup d'inconnues pour estimer l'impact à long terme de cette maladie. La question de la protection immunitaire naturelle des brebis déjà touchées sera déterminante pour les mises-bas à venir.



**Raccourcissement des tendons du jarret chez un agneau**



**Torticollis chez un agneau**

Pour plus d'information consultez le site internet de la Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance : <http://www.survepi.org>

Nicolas CORBOZ  
FRGDS

## L'élevage en PACA, présent au Salon de l'Agriculture 2012

Cette année encore, grâce au soutien du Conseil Régional, la Maison Régionale de l'Élevage a été présente au Salon de l'Agriculture du 25 février au 4 mars, afin de mettre en avant auprès du grand public, et de nos partenaires financiers et institutionnel les spécificités de nos élevages régionaux. Pour cette 49<sup>ème</sup> édition, le Salon a reçu 681 213 visiteurs. Notre stand situé à l'entrée du hall 1, dédié aux animaux, est très attractif pour le grand public. Il a également reçu la visite d'éleveurs de la région ainsi que de nombreux responsables professionnels et politiques !



*Aloïs Bec Lycée de Carvejane,  
6<sup>ème</sup> aux ovinpiades*

Le premier jour était dédié à la traditionnelle finale nationale des Ovinpiades. Nos deux représentants régionaux, Aloïs Bec et Gaël Eyssautier, tous les deux étudiants au Lycée de Carvejane, se sont bien distingués puisqu'ils ont fini respectivement 6<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> sur 36 participants ! L'équipe du Merle a su séduire le jury des Ovinpiades collectives et a fini en troisième position, grâce à une ballade poétique dans les élevages de PACA.

**Vous pouvez retrouver tout le classement sur le site :**  
<http://ovimpiades.hautetfort.com/>



*Les participants des ovinpiades 2012*

Ensuite, tout au long du Salon la région a été mise à l'honneur lors des présentations d'animaux et des différentes animations auxquelles nous avons participé. Avec le concours laine, deux de nos béliers ont été récompensés puisque le bélier du "GAEC le Mérinos" est arrivé premier, et le Bélier Mourerous du "GAEC la Molière" est arrivé second, sur plus d'une quarantaine de races présentes !



*Elodie Porracchia et Agathe Arnaud lors  
d'une présentation des béliers*

Encore un grand merci à tous : éleveurs, techniciens, responsables administratifs et professionnels des différentes structures qui nous accompagnent et qui nous aident lors de

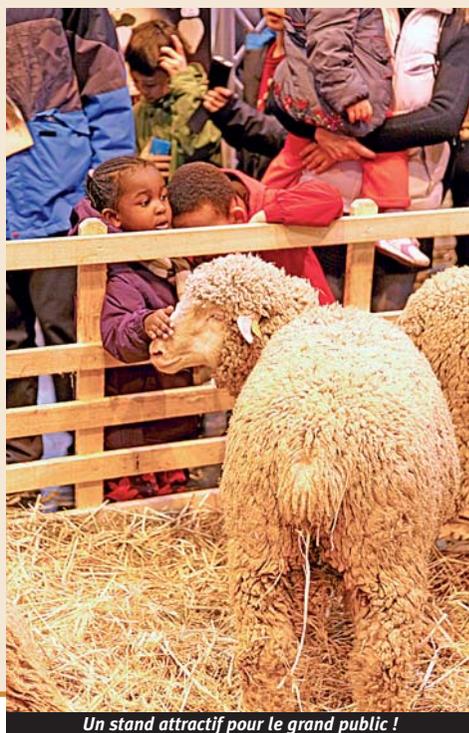
*Vue d'ensemble du stand de notre région*



*Nos produits mis en avant !*

ce salon, sans eux rien ne serait possible.

D'ores et déjà, nous commençons à réfléchir à l'édition 2013 ! Cette nouvelle édition sera forcément différente, puisque c'était la dernière fois que le fameux hall 1 accueillait les ruminants en tout genre. En effet, des travaux immobiliers vont engendrer sa fermeture, au moins pour quelques années. De fait, la 50<sup>ème</sup> édition sera empreinte de nouveautés qui sont actuellement en discussion. La MRE profitera également de ces changements pour réfléchir à une nouvelle organisation du stand PACA. Toutes les bonnes volontés qui souhaitent pour 2013 s'investir dans ce projet sont les bienvenues et peuvent contacter la MRE.



*Un stand attractif pour le grand public !*

**Lucie Siciliano MRE**  
**Crédit photos Interbev (ovinpiades) et MRE**





*Stéphane Dutron, Prov'Alp*

saisies, la filière a permis de minimiser les risques d'erreurs, sans compter le gain de temps sur la lecture des boucles.

● Un bref aperçu des activités d'expérimentation effectuées à la ferme de Carnejana, a permis de mettre en évidence son rôle d'accompagnement, mais surtout de précurseur en matière d'innovations, à la fois dans les domaines de l'alimentation, de la reproduction, de la qualité des produits, de la conduite du troupeau et du sanitaire.



*René Tramier, Kacem Boussouar et Christophe Castaner*

L'après-midi, l'auditoire s'est retrouvé dans les bergeries de la coopérative "Bergers du Soleil" afin de voir, en situation pratique, les outils présentés le matin ainsi que d'autres innovations sur lesquelles les opérateurs techniques travaillent, comme la contention, les clôtures mobiles, les équipements photovoltaïques mobiles pour les cabanes d'alpage, ...



*Démonstration des échographies et du parc de tri*



● la présentation du système informatique PACA mis au point par la filière afin d'établir un prévisionnel précoce des apports hebdomadaires (grâce à la saisie des carnets d'agnelage) en label rouge IGP Agneau de Sisteron, et les retours des informations abattoir valorisés disponibles pour les éleveurs via internet à J+1.

Pour chaque thème une vidéo était présentée et une discussion complémentaire animait un auditoire attentif.



**Lucie Siciliano, avec la participation de Patrice Roucolle et Sylvain Béhéty.  
Crédit Photos MRE et Bergers du Soleil**



# Salon du Cheval Camagri

## Porte ouverte en élevage

En Camargue, le salon du cheval CAMAGRI est devenu au fil des années un rendez-vous pour tous les éleveurs et amoureux du cheval de race Camargue.

Pour sa 11<sup>e</sup> édition, la MRE s'est associée à cet événement, organisé depuis 2003 par l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue en collaboration avec la Maison du Cheval Camargue.

Cet événement annuel a pour vocation de réunir tous les acteurs, qu'ils soient éleveurs, cavaliers ou passionnés par cette race exceptionnelle.

Les éleveurs et les structures équestres ont ainsi pu apprécier les multiples disciplines équestres dans lesquelles la race Camargue est représentée :

- Equitation CAMARGUE
- Tri du Bétail
- Attelage
- Dressage
- Obstacle ...
- Concours Qualification Loisir
- Concours de Ferrade

La journée du 17 février a mis en avant le volet élevage. Elle a permis d'aborder un aspect essentiel pour les éleveurs : les critères de jugement du cheval de race Camargue qui ont un impact sur la sélection dans les élevages et sur la valorisation du produit.

La sensibilisation au jugement du cheval de race Camargue a été abordée par Bernard VIAQUE. Il a ainsi évoqué différents sujets relatifs au jugement, en particulier les critères d'appréciation d'un cheval, les caractéristiques de chaque allure

que ce soit au pas, au trot ou au galop, l'importance de bien caractériser les tares éventuelles, mais aussi le rôle des aplombs. Il a également rappelé l'importance du concours élevage et le rôle du juge. Le concours est nécessaire pour déterminer l'avenir économique du cheval.

Pour atteindre l'objectif d'un concours, il faut retenir de quatre points forts indispensables à toute organisation :

1/ Avoir un règlement qui puisse permettre une sélectivité suffisante pour le jugement, l'appréciation, l'évaluation et qui donnera une véritable signification pour les éleveurs.

2/ Avoir d'une part un état d'esprit lié à une tradition d'élevage mais dont le but et les objectifs sont communs sur le fond, d'autre part un profond respect de l'arbitrage (confiance, argumentation, construction de l'avenir de la race)

3/ Avoir des animaux de qualité, préparés à cet effet, dont on connaît la finalité à savoir le développement de la race et dont on partage en com-



Présentation de l'allure du cheval

mun le but et les objectifs destinés à faire évoluer la race de manière génétique et économique.

4/ Assurer une présentation de qualité pendant le concours (savoir-faire, image, communication, identité culturelle...) avec un statut sanitaire et une préparation du cheval en amont irréprochables.

Cet exposé théorique a été complété en carrière avec illustration par des cas concrets avec les juges de la Commission Camargue.

Grâce à la mobilisation des juges, de nombreux éleveurs présents ont pu être sensibilisés aux critères de jugement du Cheval Camargue.

Cette journée a débouché sur une épreuve de qualification loisir et test de comportement et sur une épreuve d'aptitude au tri du bétail.

**Liliane DOMERGUE**  
Ingénieur Régional MRE



jugement du cheval

## Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue

L'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue (A.E.C.R.C.) naquit en 1964 de la volonté de quelques éleveurs soucieux de la sauvegarde de la race de leurs chevaux et de la préservation du milieu spécifique qui est celui de son élevage.

L'Association s'imposa pour première tâche de définir les caractéristiques de la race (qui aboutira au standard de la race) et de délimiter l'aire géographique propre à l'élevage du Camargue, aire qui deviendra le berceau de la race, incluant le delta du Rhône et ses régions périphériques.

L'arrêté ministériel du 23 avril 2003 a étendu ses missions en l'agréant pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des équidés (notamment en siégeant à la Commission du Stud-Book du cheval Camargue, et par l'élaboration et la conduite d'un programme d'élevage de la race Camargue).

En 2003, l'Association s'est ouverte à tous les éleveurs français, quels que soient le lieu d'implantation de l'élevage et le nombre de juments reproductrices. Si bien que l'Association, au nombre d'adhérents sans cesse croissant, compte aujourd'hui (en février 2012) 272 membres répartis dans trois collèges distincts, selon qu'il s'agit d'élevages en manade, hors manade ou hors berceau.

### Une association dynamique !

Le dynamisme de l'Association se traduit par l'organisation de nombreuses autres manifestations ou épreuves :

- test d'aptitude des étalons au tri des taureaux ;
- concours de chevaux de selle ou de loisir, de pouliches et de poulinières ;
- participation aux différents Salons du Cheval (de Paris ou régionaux) ainsi qu'au Salon international de l'Agriculture ;
- organisation annuelle de Camagri, au Mas de la Cure (Saintes-Maries-de-la-Mer).

Pour tout contact :

● MRE – Liliane DOMERGUE – 04.92.72.28.80

● AECRC – Aurélien JOUVENEL – 04.90.97.19.25

# Le foin dans tous ses états...

Avec le printemps, il se rappelle à nous que la pousse de l'herbe annonce déjà la future récolte des fourrages. On récoltera ce que la nature voudra bien nous donner cette année, mais néanmoins comment orienter le travail pour obtenir le meilleur résultat ? Pas la plus grosse quantité de fourrages mais la récolte optimum des meilleurs fourrages. Car ici comme partout, la qualité prime sur la quantité. "Année de foin, année de rien" disait ma grand-mère.



Andains de foin de Crau au pied des Alpilles  
Source : Photothèque des Chambres d'agriculture, C. VANDERSTEIN

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE FOURRAGES

Un bon rationnement est composé d'un mélange des deux types de foin : le foin diététique et le foin énergétique.

**Le foin énergétique :** C'est une première fauche précoce ou un regain de moins de 8 semaines. Il est récolté à épiaison, quand la plante est en croissance. Ce foin jeune est bourré de sucres et pauvre en tiges. Le foin est très énergétique mais peu digeste car sans structure fibreuse. Digéré dans la panse, il libère une grande quantité d'acide gras qui acidifient la panse, qui vont ensuite ralentir son fonctionnement. Les foins de trèfle blanc et de trèfle violet sont les plus à risque d'acidose.

**Le foin diététique :** Il contient un tiers de plantes en floraison (couleurs dans le foin), deux tiers en épiaison. Lorsque la plante est à la floraison, elle fournit de la fibre et des oligo-éléments. Elle donne un foin moins concentré, volumineux mais plus digeste, plus "rumino-phile". C'est un foin équilibré en sucres et en tiges, qui en faisant ruminer l'animal, va tam-

ponner les effets du foin énergétique. La présence d'azote soluble est nécessaire à la flore microbienne du rumen pour lui permettre de digérer les sucres et la cellulose de la ration. Protéines et azote sont à l'optimum quand la plante prépare sa reproduction (avant la floraison). Le taux d'azote soluble est très variable en fonction de la saison, du climat, de l'espèce et du stade de développement.

Penser aux prairies naturelles et aux prairies artificielles multi-espèces. Elles sont plus équilibrées car il y a un décalage entre la floraison des espèces précoces qui assureront la valeur diététique du fourrage et celle des espèces plus tardives qui fourniront l'énergie. A contrario, dans une parcelle à une ou deux espèces, le passage d'un stade à un autre est parfois très rapide. Les conditions météo peuvent fausser la donne et il devient acrobatique de récolter le foin que l'on souhaite.



Gros plan sur une luzerne au stade de début bourgeonnement  
Source : Photothèque des Chambres d'agriculture, P. ZAESSINGER



## LES POINTS A SURVEILLER POUR OBTENIR UN BON FOURRAGE

Attention à ne pas faucher trop vite ! Une bonne réserve pour l'hiver contient deux tiers de foin énergétique (donc jeune) et un tiers de foin diététique (donc à maturité).

Il est important de ne pas abimer le foin par la mécanisation : lames de coupe mal aiguisées qui éclatent et déchirent, fanages intempestifs en pleine chaleur qui brise les tiges et les pointes des feuilles (partie la plus riche en sucres et en azote), bottelage hyper compressé qui détruit la structure... Il ne faut pas hésiter à faucher haut, pour faciliter le séchage, diminuer les cailloux dans le foin, et favoriser la seconde coupe.

## UN STOCKAGE BIEN REFLECHI

Pour pouvoir donner tout au long de l'hiver une ration adaptée aux besoins des animaux, il faut y avoir accès ! Un conseil : préparer l'assemblage de la future ration hivernale en organisant ses dates et surfaces de fauche, en organisant son stockage pour bien identifier les types de foin et en assurer l'accès en permanence

## UNE DISTRIBUTION ADAPTEE AUX BESOINS DES RUMINANTS

Enfin, il ne suffit pas de bien récolter et bien conserver les fourrages dont on a besoin. Il convient aussi de les distribuer correctement : la règle est de distribuer le foin le plus structuré (fibreux) en tête de repas pour "préparer le rumen". Les animaux en production



Gros plan sur des fleurs de luzerne

Source : Photothèque des Chambres d'agriculture, M.C. MAREAUX

recevront ensuite le fourrage énergétique. Et cela matin et soir pour respecter les flores du rumen.

Le foin diététique convient aux jeunes et aux mères tarées. Pour les jeunes, l'idéal serait un foin 100 % en fleurs. Les foins de "mauvaise qualité", moisés, chauffés, lavés par la pluie sont à bannir, tout particulièrement de la ration des jeunes de renouvellement (de moins de 6 mois pour les bovins, de moins de 4 mois pour les petits ruminants). Le risque est de ne pas assurer un développement optimal de la flore ruminale avec ses conséquences : diarrhées, ballonnements, retard de croissance.

Une réflexion sereine sur les fourrages est plus que jamais nécessaire : prévoir ce qu'on veut, ne pas se précipiter, respecter la plante, stocker en assurant un accès facile. La bonne gestion de fourrages bien réfléchis permet une digestion ruminale efficace et économise la plupart des sous-produits, dont on ne maîtrise pas la composition, et qui ont un impact économique élevé.

**Paul POLIS**  
Docteur vétérinaire  
GIE Zone Verte



# Les formations fromagères fermières de l'automne 2012

Cet automne, Actilait-Carnejane vous propose encore de nombreuses formations sur la transformation fromagère. Que vous soyez novice ou expérimenté, un large choix de thèmes s'offre à vous. Venez apprendre, comprendre, vous perfectionner, pratiquer, partager vos expériences avec d'autres producteurs, dans une ambiance conviviale, accompagné par une équipe de formateurs-techniciens de terrain expérimentés. Vous avez déjà participé à nos formations ? C'est l'occasion de venir découvrir nos nouveaux thèmes de l'année : la maîtrise des Staphylocoques, le nettoyage en atelier, le document unique sur la sécurité du travail en fromagerie, ... autant de sujets et préoccupations d'actualité pour les fromagers fermiers. Il est temps de vous inscrire. Consultez le programme de nos formations et contactez-nous sans attendre !

Pour vous inscrire :  
 Actilait – Centre de Carnejane  
 Le Château 04510 LE CHAFFAUT ST JURSON  
 Tél. : + 33 (0)4 92 34 78 43 - Fax : + 33 (0)4 92 34 72 97  
 E-mail : [actilaito4@actilait.com](mailto:actilaito4@actilait.com) - Site : [www.actilait.com](http://www.actilait.com)

Ces formations bénéficieront d'une prise en charge totale ou partielle par le Vivea   
 N'hésitez pas à nous contacter

## Les fondamentaux de la transformation fromagère fermière

▲ Session du 2 au 5 octobre 2012

Fabriquer des fromages en technologie lactique au lait cru

▲ Session du 9 au 12 octobre 2012

Fabriquer des fromages en technologie pâte pressée au lait cru

▲ Session du 16 au 19 octobre 2012

Fabriquer des fromages en technologie pâte molle et caillé doux au lait cru

▲ Session du 6 au 9 novembre 2012

Fabriquer des fromages en technologie pâte persillée ("type bleu") au lait cru

▲ Session du 13 au 16 novembre 2012

Fabriquer de la Mozzarella / Feta

▲ Session du 29 au 31 octobre 2012

Les accidents de fromagerie

▲ Session du 25 au 27 septembre 2012

Staph.aureus : maîtrise en élevage et en transformation fromagère

▲ Session du 20 au 21 septembre 2012

Pseudomonas fluorescens : Comment traiter l'eau efficacement

▲ Session du 23 octobre 2012

Fabriquer des crèmes glacées à la ferme

▲ Session du 12 au 14 décembre 2012

Fabriquer des yaourts à la ferme

▲ Session du 25 au 26 octobre 2012

Fabriquer du beurre et de la crème

▲ Session du 20 au 22 novembre 2012

Le nettoyage en atelier de transformation fromagère

▲ Session du 28 septembre 2012

Guide de Bonnes Pratiques et d'Hygiène

▲ Session du 30 et 31 octobre 2012

Réglementation des ateliers fromagers fermiers

▲ Session du 13 au 14 décembre 2012

Rentabilité de l'atelier fromager

▲ Session du 4 au 6 décembre 2012

Document unique sur la sécurité du travail en technologie fromagère fermière

▲ Session du 17 et 18 décembre 2012 (nouvelle date)

Techniques de vente et outils de communication adaptés aux produits laitiers fermiers

▲ Session du 27 au 30 novembre 2012

Les gestes de l'affinage

▲ Session du 24 au 26 septembre 2012 à Roanne (42)

Mettre en valeur ses fromages pour la Vente

▲ Session du 27 au 28 septembre 2012 à Roanne (42)



C O O P É R A T I V E

# Bergers du soleil

04200-SISTERON



## le mouton c'est mon rayon

Tél.: 04 92 61 45 00 - Fax : 04 92 61 01 05 - email: contact@bergersdusoleil.fr

### CROQUETTES CHIEN:

**25/10 Coti-Croq: Entretien**

**10,50 € H.T./Palette**

**13 € H.T./sac 20 KG**



**30/14 SPORT : action**  
**13,20 € H.T./Palette**  
**17 € H.T./sac 20 KG**



### Claies tubulaires:

**Modèle SP. :Belle qualité,raccord par fiche, galvanisées à chaud, renfort central très résistant.**

**55 € H.T. en 2 m**

**75 € H.T. en 3 m**

**Ce printemps  
les prix fondent  
comme neige au**



**Du  
15 AVRIL  
au  
31 JUILLET**



**Filet Standard: 50 € H.T.**  
**Filet Combi: 53 € H.T.**  
**Mouton Super: 60 € H.T.**  
**Combi Super: 63 € H.T.**

# Pour la PAC, goûtez la différence!

Agriculteurs, bénéficiez d'une avance  
de vos primes PAC à taux exceptionnel.  
Renseignez-vous sur nos conditions en  
prenant contact auprès du :

\* prix d'un appel local

**SERVICE AGRI 04 76 82 02 51\***

BANQUE & ASSURANCE  
[www.alpes.banquepopulaire.fr](http://www.alpes.banquepopulaire.fr)

des Alpes  
LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



**EVISE.fr**  
Filières d'élevage du Sud-Est



ACCUEIL - PRESENTATION - Cotations - Produits - Elevages - Bâtiments - Patrimoine - Publications - Nos partenaires

#### NAVIGATION

Publications  
Lettre aux  
La photothèque  
Archives des cotations  
Archives des actualités  
Sites à visiter



#### ACTUALITE FLASH

RESONANCES ELEVAGE  
DECEMBRE 2011 EST PARU



#### TERROIR 13



#### INVITATION

Le Syndicat des Maîtres Artisans Bouchers,  
Bouchers-Charcutiers-Traiteurs des Bouches du Rhône  
et le Comité Régional Interprofessionnel d'INTERSEV

vous invitent à



#### Bulletin de participation

Dans le cadre de la manifestation TERROIR 13 organisée par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, l'interprofession vous invite à venir découvrir l'histoire de l'élevage et des métiers de l'élevage à nos côtés.

Les Maîtres Bouchers, avec leur savoir de formation, feront des démonstrations de bûchage et présenteront les métiers de bûchiers et leur savoir de choisir les produits les meilleurs.

Chaque jour, à 17 heures précises, les pièces façonnées  
présentées en vitrine seront offertes sur place par tirage au sort

Présence nécessaire pour le retrait des lots, sauf d'une pièce d'identité

Chaque jour de visite  
de 9h à 18h, les pièces  
seront offertes sur place

Adhésif à déposer dans l'une sur le stand

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom de votre Artisan Boucher : \_\_\_\_\_

#### LES CAS TYPES OVINS - ACTUALISATION

Pour vous tenir au courant des actualités de la profession...  
pensez à vous inscrire à la Newsletter